

JOURNAL

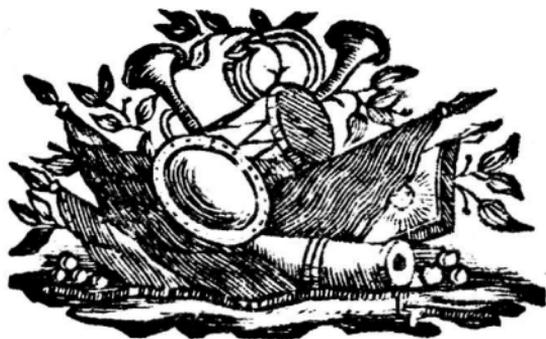
HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

A
OÛT 1775.

SECONDE PARTIE.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-
primeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire-Examineur.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

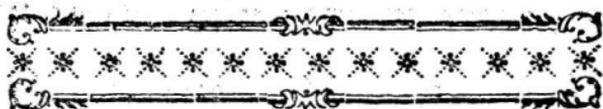
O

In-quarto.

- Pratique (la) universelle pour la rénovation des
Terriers &c. par Mr. de Freminville.
Privilèges de l'Ordre de Cîteaux, contenant les
Bulles des Papes & les Lettres patentes des
Rois, & leurs réglemens. *Paris* 1713.
Procès & recueil des pièces contre l'Archevêque
de Malines, ou défense de la Souveraineté du
Roi, de la justice, & du droit des Ecclésiasti-
ques &c.
Procès verbal de l'assemblée des Evêques de la
Province de Cambrai.

In-octavo.

- Palingénésie (la) philosophique, ou idée sur
l'état passé & sur l'état futur des êtres vivans,
par Bonnet, 2 vol. 1770.
Panégyriques des saints Fondateurs de divers Or-
dres Religieux, par le P. Michel, Jésuite, 3
volumes.
Panégyriques des Saints, & Oraisons funèbres,
par Mr. l'Abbé Anselme, 3 vol.
Paradis des ames chrétiennes, contenant la ma-
niere d'employer le jour au service de Dieu.
Paradis (le petit) de l'ame, in-18. *Bruxelles.*
*Paralipomena Theologiæ moralis, seu varia de
rebus moralibus Epistola, a R. P. Natali Alexan-
dro.*
Parlement François-allemand, caractere François.
— Idem allemand-François. Nouvelle edit.



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

A O Û T 1775.

SECONDE PARTIE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Du Miroir ardent d'Archimède ; par M. L.
du Tens. A Paris 1775, chez Debure. Un
vol. in-8°.*

LE miroir ardent dont nous avons expliqué la construction dans le Journal de Décembre 1774, I. partie, p. 641, n'est peut-être pas aussi propre que quelques Savans l'ont cru, à donner quelque idée de celui d'Archimède. Ce miroir est dioptrique,

& celui-là paroît avoir été catoptrique ; c'est au moins ce qui résulte du traité que Mr. du Tens vient de publier sur cette matiere. Ce Savant , déjà connu par les *Recherches sur l'origine des découvertes attribuées aux modernes* , jette afsûrément un jour très-nouveau & très-ample sur la controverse , qui a long-tems rendu problématique l'existence de ce miroir fameux. On fait que Descartes , Kepler , Naudé , Fontenelle &c. ont nié absolument qu'il fût possible ; ces Savants avoient le défaut de beaucoup d'autres , de nier ce qu'ils ne comprenoient pas , & de prendre pour regle de la possibilité l'étendue de leurs lumieres. Mr. de Buffon a montré que ces physiciens se sont trompés ; il a composé un miroir de 168 glaces , arrangées de maniere qu'elles pouvoient tourner en tout sens , avec le quel il a embrasé des matieres combustibles à la distance de 150 pieds. Mr. du Tens prouve que ce miroir est vraiment dans le goût de celui d'Archimede ; & si Mr. de Buffon a eu connoissance des auteurs cités par Mr. du Tens , il est certain que le célèbre physicien perd la gloire de l'invention. Après avoir examiné tout ce qu'en disent Diodore de Sicile , Dion , Lucien , &c. Mr. du Tens n'a trouvé que le récit simple d'un fait qui auroit exigé plus de détails principalement sur les moïens ; en faisant des recherches , il est tombé sur le livre de Tzetzés qui vivoit au douzieme siecle ,

(a), & qui en racontant l'embarquement de la flotte, décrit en même-tems la machine dont Archimede se fervit : “ Lorsque les
 „ vaisseaux de Marcellus se trouverent à la
 „ portée d'un trait d'arbalette , Archimede
 „ fit apporter le miroir qu'il avoit fait ,
 „ composé de petits miroirs quadrangulaires ;
 „ le quel il plaça dans une distance propor-
 „ tionnée , & qu'il fit mouvoir en tout sens ,
 „ à l'aide de leurs charnieres & de certaines
 „ lames ; & que recevant sur ces miroirs
 „ les raïons du soleil , & les dirigeant ensuite
 „ vers les vaisseaux des Romains , il réduisit
 „ en cendres toute la flotte , quoiqu'elle fût
 „ éloignée de la portée d'un trait „.

Tzetzés n'est pas le seul qui ait parlé ainsi de ce miroir ; Anthemius qui vivoit du tems de l'Empereur Justinien , en composa un à l'imitation de celui d'Archimede. C'est dans la bibliotheque du Roi que Mr. du Tens a trouvé le manuscrit grec (b), où Anthemius rend compte de son invention. “ Avec
 „ plusieurs miroirs plans , dit-il , on peut

(a) *Variæ historia*, *Chiliad. II. v. 153*, & *XIII. v. 974*. Il y a un beau manuscrit de cet ouvrage dans la bibliotheque de l'Empereur. Part. 5e. manusc. 112e. Catal. de Mr. de Nessel.

(b) Il se trouve un autre manuscrit du Traité d'Anthemius Trallianus *περι παραδοξων μηχανημάτων* dans la bibliotheque impériale à Vienne. C'est le 229e. dans la quatrième partie du catalogue qu'a dressé Mr. de Nessel des manuscrits de cette bibliotheque.

„ réfléchir vers un foier donné , & à la
 „ distance d'un trait d'arbalette , une telle
 „ quantité de raïons du soleil , que leur
 „ réunion à un même point y produise un
 „ embrasement Pour cela , il faut
 „ prendre un cadre au quel on accommode
 „ 24 miroirs plans , qui puissent se mouvoir
 „ dans les directions prescrites , par des pla-
 „ ques ou des bandes quelconques , qui les
 „ joindroient ensemble , ou encore mieux
 „ par des charnieres ; & présentant cette
 „ machine aux raïons du soleil faire ensorte,
 „ que les raïons partant de ces différents
 „ miroirs , soient réfléchis au même foier que
 „ celui du miroir principal ; répétant ensuite
 „ la même chose , en plaçant d'autres mi-
 „ roirs , composés d'après le même prin-
 „ cipe , & dirigés vers le même lieu que le
 „ premier , la réflexion des raïons du soleil
 „ se fera toute entiere vers un même point,
 „ & il en résultera infailliblement l'em-
 „ brasement requis dans un point donné „.

On trouve aussi dans Cardan la description
 d'un miroir ardent , dont l'action , dit-il , s'é-
 tendoit à mille pas : *Si ad mille passus ignem
 accendere volumus , circum descriptemus ,
 cujus diameter sit duorum millium passuum ,
 hujus tantam assumemus portionem , ut rotun-
 ditas non lateat partem scilicet sexagesimam ,
 cui dimetientem pro altitudine in termino
 uno adjiciemus , & diametro fixa circumage-
 mus circuli partem , quæ nobis portionem
 sphaerae describet ; quam cum expolierimus ,
 ignem soli exposita procul & validissimum ad*

1000 passus accendit. Ne diroit-on pas que Cardan a imaginé lui-même & exécuté ce miroir d'une force si vive & si étendue ? Mais cet auteur vraiment fanatique, qui a pris tant de fois plaisir à insulter la crédulité du public, donne encore ici les fruits du mensonge & de l'imposture dont il a enrichi tous ses ouvrages. On trouve la réfutation du miroir de Cardan dans l'*Ars magna lucis* du Pere Kircher, p. 880.

Discours prononcés en différentes solemnités de piété ; par Mr. l'Abbé le Cousturier, Chanoine de Saint-Quentin, Prédicateur du Roi. A Paris, chez Moutard. Nouvelle édition.

Nous avons annoncé le discours de Mr. Cousturier sur la révélation & lui avons donné avec plaisir le tribut d'éloges qu'il méritoit (a). Les autres discours contenus dans ce recueil ont le même caractère d'éloquence, particulièrement celui de saint Louis. L'orateur a sù donner à ce sujet tant de fois traité dans les chaires françoises des couleurs brillantes & nouvelles. La vérité & la bonté font deux grands traits sous lesquels il représente tout le regne de ce saint Monarque. " Quand la vérité éclaire les Rois, dit-il, que leur regne est puissant !

(a) Voyez le Journ. d'Avril 1774, p. 260.

elle les instruit dans l'art de gouverner, elle soutient leur trône, elle met la justice à côté de la victoire, le courage à côté des malheurs; ils veillent à la fois aux intérêts du ciel & au bonheur de la terre. Quand la bonté inspire les Rois, que leur empire est doux! L'autorité, quelquefois terrible, n'est plus que bienfaisante; ils aiment leurs peuples, ils en sont aimés, ils les rendent heureux: ils sont plus, ils les rendent dignes de l'être. Heureux le Prince qui peut mériter un tel éloge! Heureux le peuple qui peut mériter un tel Prince! La gloire de l'un, le bonheur de l'autre sont inséparables & sont également assurés „.

„ Voulez-vous, Messieurs, dit l'orateur, un triomphe de la vérité dans un autre genre? Le schisme, ce monstre qui ébranle les trônes au nom de la Religion, éclate entre Rome & l'Empire; au milieu des nuages qui s'élèvent dans l'Europe, Louis, les yeux fixés sur le centre de lumière & de vérité, voit en gémissant le glaive des Pontifes & le glaive des Césars tournés l'un contre l'autre; il reconnoît avec douleur le déchainement des passions humaines; les mots sacrés ne lui en imposent pas. Il fait que souvent, venger Dieu, c'est se venger soi-même. Il respecte les titres, dévoile les prétextes, démêle les intérêts, gémit des excès & juge les hommes &c. „.

Dans plusieurs discours qui remplissent ce volume; M. l'Abbé C. donne à ses portraits une variété qui caractérise parfaitement les

personnes qu'il a à peindre. Voici celui d'une religieuse : " Que paroît offrir, que doit offrir à une jeune personne qui fuit la voix qui l'entraîne au pied de l'autel, cet asyle où elle ensevelit les plus brillans de ses jours? Une solitude qui la sépare du monde; des affaires, des intérêts, des espérances, des plaisirs du monde; de tout ce qui lui peut plaire, la distraire, la flatter dans le monde : une carrière plus ou moins longue à terminer, mais toujours renfermée dans un espace bien étroit & que parcourerent les yeux : une perspective sombre de devoirs obscurs, de fonctions pénibles, austères & rigoureuses; de ménagemens nécessaires, de sacrifices fréquens, de liaisons forcées, de bienféances & de charité, mais bornées aux objets, aux personnes qui l'entourent : une succession incertaine, plus ou moins rapide, de celles qui précèdent & de celles qui suivront, mais toujours dans le même lieu : un concours de caractères, d'esprits différens que la piété a rassemblés & fournis à l'empire de la même loi : un oubli de soi-même pour ne plus vivre, pour ne plus voir que par l'œil de la foi, & ne reconnoître dans celle qui commande que la voix & l'autorité du Législateur suprême „ -

Voici le portrait d'un Curé de campagne, fortement occupé du salut de son troupeau : " Un Prêtre de la Loi nouvelle, héritier du zèle & des vertus des Prêtres de l'ancienne Loi, un homme occupé du ministère évangélique le plus pénible, le plus

obscur , & par-là peut-être le plus méritoire ; un homme calomnié d'abord , épreuve bien rigoureuse pour un cœur sensible , qui ne peut se justifier que par sa douleur ; l'innocence connoit-elle d'autres armes ? Un pasteur d'un pauvre troupeau , plus pauvre lui-même encore par choix & par devoir , & par-là plus véritable pasteur ; un homme connu de Dieu seul & de son peuple ; un homme nourri à l'ombre d'un autel obscur , bien éloigné d'en dérober l'encens ou de lui préférer les vapeurs de la mollesse , ou les fumées de la vanité ,,.

La manière d'écrire de Mr. l'Abbé C. a quelque chose de touchant , d'insinuant , de rapide qui entraîne & subjugue l'auditeur ; on lui a déjà rendu la justice de dire qu'il possédoit & imitoit l'art d'écrire de Bossuet , si négligé de nos jours : quelques incorrections , quelques répétitions aisées à éviter ; un stile quelques fois un peu diffus , quelques fois embarrassé ; des froids subits qui semblent engourdir la marche rapide d'une éloquence très-animée , sont les seuls défauts que nous connoissons dans ces discours.



Monsieur l'Abbé de Lille , de l'Académie françoise , à qui nous devons la traduction des géorgiques de Virgile , dont nous avons parlé dans le Journal de Mai 1771 , p. 308 , a entrepris celle de l'énéide ; on en attend la publication avec une impatience

tience bien naturelle pour les ouvrages du mérite des fiens. Nous avons quelques morceaux de cette dernière traduction, dont nous nous empressons d'en faire part à nos Lecteurs. Le premier est tiré du livre second, & commence au vers 199 ; nos Lecteurs nous sauront peut-être gré de leur mettre sous les yeux le texte auprès de la version, pour leur épargner la peine d'aller chercher ailleurs ce qu'ils peuvent trouver ici.

*Hic aliud majus miseris, multoque tremendum
 Objicitur magis, atque improvida pectora turbat.
 Laocoon ductus Neptuno forte sacerdos
 Solemnes taurum ingentem mactabat ad aras.
 Ecce autem gemini a Tenedo tranquilla per aita,
 Horresco referens, immensis orbibus angues
 Incumbunt pelago, pariterque ad littora tendunt:
 Pectora quorum inter fluctus arrecta jubaque
 Sanguineæ exsuperant undas: pars cætera Pontum
 Ponè legit, sinuatque immensa volumine terga.
 Fit sonitus, spumante salo, jamque arva tenebant,
 Ardentesque oculos suffecti sanguine & igni,
 Sibyla lambebant linguis vibrantibus ora.
 Diffugimus visu exsanguis. Illi agmine certo
 Laocoonta petunt, & primum parva duorum
 Corpora gnatorum serpens amplexus uterque
 Implicat, & miseros morsu depascitur artus.
 Post ipsum auxilio subeuntem ac tela ferentem
 Corripiunt, spirisque ligant ingentibus; & jam
 Bis medium amplexi, bis collo squamea circum
 Terga dati, superant capite & cervicibus altis.
 Ille simul manibus tendit divellere nodos,
 Perfusus sanie vittas, atroque veneno;
 Clamores simul horrendos ad sidera tollit:
 Quales mugitus, fugit cum saucius aram
 Taurus, & incertam excussit cervice securim.
 At gemini lapsu delubra ad summa dracones
 Effugiunt, sævæque petunt Tritonidis arcem:
 Sub pedibusque deæ, clypei que sub orbe teguntur.*

Dans ce même moment, pour mieux nous aveu-
 gler,
 Un prodige effrayant vient encor nous troubler.
 Prêtre du Dieu des mers, pour le rendre propice,
 Laocoon offroit un pompeux sacrifice,
 Lorsque deux fiers serpents, fortis de Tenedos,
 (J'en tremble encor d'horreur) s'allongeant sur
 les flots,
 Par un calme profond, fendent l'onde écumante;
 Le col dressé, levant une tête sanglante,
 De leur tête orgueilleuse ils dominent les eaux,
 Le reste au loin se traîne en immenses anneaux.
 Tous deux nageant de front, tous deux des mers
 profondes,
 Sous leurs vastes élans, font bouillonner les
 ondes.
 Ils abordent ensemble, ils s'élancent des mers.
 Leurs yeux, rouges de sang, lancent d'affreux
 éclairs,
 Et les agiles dards de leur langue brûlante
 S'agitent en sifflant dans leur gueule béante.
 Tout fuit épouvanté; le couple monstrueux
 Marche droit au grand Prêtre, & son corps tor-
 tueux
 D'abord vers ses deux fils en orbe se déploie,
 Dans un cercle écaillé fait sa foible proie,
 L'enveloppe, l'étouffe, arrache de son flanc
 D'affreux lambeaux suivis de longs ruisseaux de
 sang;
 Leur pere accourt; tous deux à son tour le fai-
 sissent;
 D'épouvantables nœuds aussi-tôt l'investissent:
 Deux fois par le milieu leurs plis l'ont embrassé,
 Deux fois autour du col leur corps s'est enlacé;
 Ils reboublent encore, & leur tête effrayante
 Eleve encore en l'air sa crête triomphante.
 Lui dégouttant de sang, souillé de noirs poisons,
 Qui du bandeau sacré profanent les festons,
 Roidissant ses deux bras contre les nœuds terri-
 bles,
 Il exhale sa rage en hurlements horribles
 Tel, d'un bras chancelant obliquement frappé,
 Mugit un fier taureau de l'autel échappé.

Enfin dans les liens du couple sanguinaire
Il meurt . . . & de Pallas gagnant le sanctuaire,
Aux pieds de la Déesse & sous son bouclier
Ces superbes vainqueurs vont se réfugier.

Le morceau suivant est tiré du quatrième
livre, vers 584.

*Et jam prima novo spargebat lumine terras ,
Tithoni croceum linquens aurora cubile :
Regina è speculis , ut primùm albescere lucem
Vidit , & æquatis classẽm procedere velis ,
Littoraque & vacuos sensit sine remige portus :
Terque quaterque manu pectus percussa decorum ,
Flayentesque abscessa comas , Proh Jupiter ! ibit
Hic , ait , & nostris illuserit advena regnis ?
Non arma expedient , totaque ex urbe sequentur ,
Diripientque rates alii navalibus ? ite .
Ferte citi flammæ , date vela , impellite remos .
Quid loquor ? aut ubi sum ? quæ mentem insaniam
mutat ,
Infelix Dido ! nunc te fata impia tangunt .
Tum decuit , cùm sceptræ dabas . En dextra fidesque
Quem secum patrios ajunt portare penates :
Quem subisse humeris confectum ætate parentem !
Non potui abreptum divellere corpus , & undis
Spargere ? non socios , non ipsum absumere ferro
Ascanium , patriisque epulandum ponere mensis ?
Verùm anceps pugna fuerat fortuna . Fuisset .
Quem metui moritura ? faces in castra tulissem ,
Impleissemque foros flammis , natumque patremque
Cum genere extinxem , memet super ipsa dedissem .
Sol , qui terrarum flammis opera omnia lustras ,
Tuque harum interpres curarum , & conscia Funo ,
Nocturnisque Hecate trivii ululata per urbes ,
Et diræ ultrices , & dæ morientis Elisæ ,
Accipite hæc meritumque malis advertite numen ,
Et nostras audite preces . Si tangere portus
Infandum caput ac terris adnare necesse est ,
Et sic fata Foyis postcunt ; hic terminus hæret :
Et bello audacis populi vexatus & armis ,
Finibus extorris , complexu avulsus Iuli ,
Auxilium impleret , videatque indigna suorum
Funera : nec , cùm se sub leges pacis iniquæ
Tradiderit , regno aut optatâ læce fruatur :*

*Sed cadat ante diem, mediâque inhumatus arenâ.
Hæc precor : hanc vocem extremam cum sanguine
fundo.*

*Tum vos, ô Tyrii, stirpem & genus omne futurum
Exercete odiis, cinerique hæc mittite nostro
Munera. Nullus amor populis, nec fœdera sunt.
Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor ;
Qui face Dardanius ; ferroque sequare colonos.
Nunc ; olim, quocumque dabunt se tempore vires,
Littora littoribus contraria, fluctibus undas
Imprecor, arma armis : pugnent ipsique nepotes.*

L'Aurore abandonnoit le doux lit de Tiron,
Et la nuit pâlissoit à son dernier rayon.
Didon, du haut des tours, jettant les yeux sur
l'onde,
Les voit voguer au gré du vent qui les seconde.
Le rivage désert, les ports abandonnés,
Frappent d'un calme affreux ses regards consternés.

Aussi-tôt arrachant sa belle chevelure,
Se meurtrissant le sein : “ ô Dieux ! quoi ! le
„ parjure,
„ Quoi le lâche étranger aura trahi mes feux ;
„ Aura bravé mon sceptre, & fera de ces lieux !
„ Il fuit, & mes sujets ne s'arment point encore !
„ Ils ne poursuivent point un traître que j'ab-
„ hore !
„ Partez, courez, volez, montez sur les vais-
„ feaux :
„ Des voiles, des rameurs, des armes, des flam-
„ beaux.
„ Que dis-je ? où suis-je ? Hélas ! & quel trans-
„ port m'égare !
„ Malheureuse Didon ! tu le hais ce barbare :
„ Il falloit le hair, quand ce monstre imposteur
„ Vint partager ton thrône & séduire ton cœur.
„ Voilà donc cette foi, cette vertu sévère,
„ Ce fils qui se courba noblement sous son pere,
„ Cet appui des Troyens, ce sauveur de ses
„ Dieux !
„ Hélas ! lorsque l'ingrat s'échappoit de ces lieux,
„ Que n'ai-je pû saisir, déchirer le parjure,
„ Donner à ses lambeaux la mer pour sépulture,
„ Ou massacrer son peuple, & de ma propre main
„ Lui faire de son fils un horrible festin ! . . .

- „ Le danger eût peut-être arrêté ma furie.
 „ Le danger ! en est-il , lorsque l'on hait la vie ?
 „ J'aurois saisi le fer , allumé les flambeaux ,
 „ Ravagé tout son camp , brûlé tous ses vaisseaux ,
 „ Submergé ses sujets , égorgé l'infidèle .
 „ Et son fils & sa race , & moi-même après elle .
 „ Soleil , dont les regards embrassent l'univers ,
 „ Reine des Dieux , témoin de mes affreux revers ,
 „ Triple Hécate , pourquoi , dans l'horreur des
 „ ténèbres ,
 „ Retentissent dans l'air des hurlements fune-
 „ bres ?
 „ Pâles filles du Styx , vous tous , lugubres
 „ Dieux ,
 „ Dieux de Didon mourante , écoutez tous mes
 „ vœux .
 „ S'il faut qu'enfin ce monstre échappant au
 „ naufrage ,
 „ Soit poussé dans le port , jetté sur le rivage ;
 „ Si c'est l'arrêt du sort , la volonté des Dieux ;
 „ Que du moins assailli d'un peuple audacieux ,
 „ Errant dans les climats où son destin l'exile .
 „ Redemandant son fils arraché de ses bras ,
 „ De ses meilleurs amis il pleure le trépas .
 „ Qu'une honteuse paix rende une guerre affreu-
 „ se .
 „ Qu'au moment de régner , une mort malheu-
 „ reuse
 „ L'enleve avant le tems , & qu'en des lieux
 „ déserts
 „ Son corps sans sépulture empoisonne les airs .
 „ Voilà mon dernier vœu : du courroux qu'à
 „ m'emflamme .
 „ Ainsi le dernier cri s'exhale avec mon ame .
 „ O vous , ô mes sujets , que ce juste courroux
 „ Triomphant de ma mort , me survive dans
 „ vous !
 „ Attaquez , combattez un peuple que j'abhorre .
 „ C'est ainsi que ma cendre exige qu'on m'honore .
 „ Sors de ma cendre , fors , ô toi , fatal vengeur ,
 „ Que présage ma haine , & qu'attend ma fureur !
 „ Prends ce fer , prends ce feu : que dès ta tendre
 „ enfance

- » Le plus affreux ferment te voue à ma vengeance.
 » ce.
 » Qu'à jamais la discorde arme nos deux Etats !
 » Que la paix te prépare à de nouveaux combats !
 » Que le peuple Latin , que les fils de Carthage ,
 » Opposés par leurs dieux , le soient plus par leur
 » rage !
 » Que de leur fol jaloux , que de leurs murs ri-
 » vaux
 » Soldats , contre soldats , vaisseaux contre vais-
 » seaux ,
 » Courent ensanglanter & la mer & la terre :
 » Qu'une haine éternelle éternise la guerre !
 » Que tes derniers neveux s'arment contre les
 » miens !
 » Que mes derniers neveux s'acharnent contre
 » les tiens !»

*Die vornehmste Ursachen , u. Des principa-
 les causes de la décadence de la Religion
 & de leurs tristes suites par rapport à
 l'Etat. A Leipfick. In-8°.*

ON a donné différentes raisons de la décadence de la Religion ; nous en avons parlé en différens endroits de ce journal. Voici un Traité qui détaille les principes de l'affoiblissement de la Religion des Protestants en particulier. C'est un Protestant qui écrit & qui à l'imitation de tous les écrivains éclairés de sa secte , regrette la pompe des cérémonies & la magnificence des Eglises , abolies par la prétendue réforme. On fait que le fameux Misson en parlant de la majesté des cérémonies romaines s'écria : *Je suis Catholique ne ce moment , & que*

que Saumaife gémiſſoit de ce qu'on avoit mutilé la Religion par des incifions pouſſées juſqu'aux parties les plus vivantes (a). Le livre que nous annonçons donne à ce ſentiment toute l'étendue & la force que peut produire une vérité clairement reconnue chez des hommes chargés de la combattre.

“ Les hommes, dit-il, reçoivent leurs principales idées par les ſens, & la plus grande partie n'en ont pas d'autres. Quelle impreſſion doivent-ils donc éprouver lorsqu'ils entrent dans un Temple dont la ſtructure & la décoration intérieure ſont inférieures à celles des granges & des écuries de bien des gentilshommes ? C'eſt-là qu'ils ſont appellés à venir chercher Dieu ; on leur dit que c'eſt ſa maiſon ; mais eſt-ce là le moyen de le leur perſuader ? On ſent du reſpect quand on entre dans le palais brillant d'un grand Roi ; mais on rit en voyant un de ces petits rois negres, affablé de haillons, aſſis ſous un arbre, ſur quelque bloc où il donne audience. Les philoſophes eux-mêmes ne ſauroient ſe reſuſer à l'effet de ces objets „.

„ On fait bien tout ce qui peut être dit ſur le danger de la pompe & du grand appareil en fait de Religion ; il y a, ſans

(a) *Noſtri reſecuerunt Religionem uſque ad vivum.* V. les Lettres choiſies de Richard Simon. T. I. p. 247.

*Non est hic
aliud nisi
domus Dei
& porta cœli.
Gen. 28.*

„ doute , des gens grossiers qui y feront con-
 „ sifter l'essence du culte. Mais leur cas est
 „ plus favorable ; ils respectent au moins ce
 „ culte , tandis que l'extrémité opposée fait
 „ du culte un objet de dérision. En entrant
 „ dans un Temple magnifique , l'homme le
 „ plus borné se dit à lui-même : C'est le
 „ Palais du Roi des Rois ; tout m'invite à
 „ lui rendre les plus profonds hommages. Il
 „ y a si peu de personnes qui puissent avoir
 „ une Religion métaphysique , offrir un cul-
 „ te purement spirituel , que dans ce paral-
 „ lele tout l'avantage est pour le culte orné
 „ & imposant.

„ Les vaisseaux sacrés , dans les Temples
 „ des villages protestants , sont d'une matie-
 „ re & d'une forme qui font honte & pitié.
 „ C'est la vaisselle du grand Roi ; qu'on tire
 „ la conséquence. Les pieces de cette vaif-
 „ selle sont cependant en si petit nombre
 „ qu'il n'en coûteroit guere de les rendre
 „ plus décentes. Les chaires & les autels
 „ sont revêtus de vieux tapis que les teig-
 „ nes & les fouris ont rongées ; les nappes
 „ & le linge qu'on ne lave jamais , ont
 „ deux doigts de poussiere ; les fonts bap-
 „ tismaux faits d'un vil plomb sont enduits
 „ de crasse. Est-ce là le modele du culte
 „ que Dieu lui-même avoit donné dans
 „ l'ancien Temple ? Si les Juifs avoient
 „ quelque besoin de ces dehors , les paisans
 „ d'aujourd'hui sont-ils des philosophes ou
 „ des anges „ .

„ L'article des ministres n'offre pas moins

„ de motifs d’humeur à l’auteur ; quels font-
 „ ils ? Tous les hommes font égaux , fans
 „ doute ; cependant quelle imprefion ne
 „ feroient pas fur l’efprit du peuple des
 „ perfonnes d’une haute naiffance , fi elles
 „ embraffoient l’état eccléfiastique , fi on le
 „ voïoit monter en chaire , fi la célébration
 „ des rites facrés fe faïtoit par leurs mains ?
 „ Le dommage que la réformation a caufé
 „ par cet endroit , eft irréparable. Le fils
 „ d’un bas artisan ou d’un villageois ne
 „ fera jamais un homme respectable pour
 „ la communauté qui l’a vû naître , & qui
 „ l’entend prêcher. Si dans l’Eglife romai-
 „ ne , des gardeurs de cochons font deve-
 „ nus Papes , la pompe du Sacerdoce catho-
 „ lique , & l’éclat de la triple Couronne ont
 „ fait difparoître & prefque oublier leur
 „ premiere baffeffe. Mais fortir d’un état
 „ abject pour devenir miniftre d’une églife
 „ réformée , ce n’est qu’une nuance pref-
 „ que imperceptible „ .

De pareilles observations ne doivent pas être indifférentes aux Catholiques ; nous aurons foin de les recueillir toutes les fois qu’il s’en préfentera dans ce genre.



Ephemerides astronomicæ, &c. *Ephémérides astronomiques pour l'année 1775, au méridien de Vienne, faites par ordre de LL. MM. II. ; par Mr. l'Abbé Maximilien Hell, astronome impériale de l'Université de Vienne, des Académies roïales des Sciences de Stockholm, de Gœttingen, de Copenhague & de Florence. Avec un appendice de deux dissertations astronomiques.* A Vienne chez de Trattner. Un vol. in-8°.

ON fait assez ce que contiennent les ouvrages tels que celui-ci & quelle est leur utilité. C'est le dixième volume d'éphémérides publiées par le P. Hell; il est calculé d'après les mêmes tables que les précédents.

Les deux dissertations, qui forment l'appendice, enseignent à définir exactement la hauteur du pôle par le seul télescope, & à déterminer la grandeur apparente des diamètres du soleil & de la lune. Outre ces dissertations on trouve différens problèmes astronomiques avec leur solution, savoir 1°. Convertir le tems vrai en moïen. 2°. Convertir le tems moïen donné en vrai. 3°. Un jour étant donné, trouver le tems vrai de la culmination d'une étoile quelconque au méridien de l'observatoire de Vienne. 4°. Le tems de l'horloge étant donné, lors

de la culmination d'une étoile quelconque , trouver le tems vrai corrigé de la culmination de l'étoile , & aussi le tems moïen que l'horloge doit indiquer au tems de la culmination , s'il est bien réglé. 5°. Pour un tems vrai donné quelconque , trouver la longitude du soleil , en son lieu dans l'écliptique. 6°. La différence des méridiens entre celui de Vienne & celui d'un autre lieu de la terre , étant donnée , trouver la longitude du soleil culminant pour le lieu donné , & le jour donné. 7°. Au moïen de l'ascension droite du soleil dans le tems , trouver le tems vrai de la culmination d'une étoile quelconque. 8°. Trouver la déclinaison du soleil pour un tems quelconque. 9°. La hauteur méridienne & vraie du centre du soleil étant donnée aussi bien que la déclinaison de cet astre , trouver la latitude du lieu & la hauteur de l'équateur au-dessus de l'horison. 10°. La hauteur vraie d'un astre quelconque au-dessus de l'horison étant donnée , aussi bien que la hauteur du pole , trouver le tems vrai d'une observation faite , & réciproquement le tems vrai étant donné , trouver la hauteur d'un astre quelconque au-dessus de l'horison. 11°. La hauteur des limbes du soleil culminant étant donnée , trouver la vraie hauteur du centre du soleil. 12°. Trouver le vrai tems où le soleil culmine au méridien de Vienne. 13°. Étant donné le tems d'une observation faite , suivant une horloge dont les mouvemens & les indices s'écartent du tems moïen , &

deux midis aiant été observés à cette horloge, trouver la réduction de l'observation au tems vrai. 14°. Trouver l'aberration & la nutation, ou la déviation actuelle en ascension droite d'une étoile fixe quelconque pour un jour donné & une année donnée. 15°. Trouver l'aberration & la nutation ou la déviation actuelle d'une fixe en déclinaison pour une année donnée & un jour donné. 16°. Réduire la longitude vraie d'une fixe à la longitude apparente, & réciproquement. 17°. Réduire la latitude vraie d'une fixe à la latitude apparente, & réciproquement. 18°. L'heure d'un lieu quelconque étant donnée, trouver l'heure qui y répond à Vienne.

La révolution arrivée dans l'Ordre des Jésuites, dont cet astronome étoit membre, aiant dispersé ses compagnons, dont plusieurs l'affistoient dans ses travaux astronomiques, il a cru d'abord qu'il seroit obligé de discontinuer ses éphémérides. Mais LL. MM. II. lui aiant donné des marques efficaces de leur bienveillance & de leur protection, son courage s'est ranimé, & il s'est proposé, quoique déformais seul, de fournir toujours la même carrière. Il invite les membres de la Société des Sciences de Vienne de concourir à la perfection de son travail.





*Les grands objets de la Foi, ou les Myfteres ;
Odes chantantes , dédiée à Madame Louife
de France. Par Mr. Fleury.*

O fratres, ô filii, ô catholica germina, cantate Domino canticum novum. Cantate vocibus, cantate cordibus, cantate oribus, cantate moribus. Contra linguam testimonium non dicat vita. *Aug. Ser. 34.*

A Avranches, & se trouve à Liege chez Orval Demazeau. Un vol. in 8°.

C'Est au grand avantage de la piété & de la Religion qu'on vient de reproduire par une nouvelle édition ce beau recueil de cantiques sur les Myfteres de la foi chrétienne. L'onction y fait un accord parfait avec la lumiere. Les dogmes y font présentés avec une dignité & une énergie qui les rend respectables aux libertins même. A la fin de chaque ode, on trouve des notes dont l'érudition & la bonne logique forment une excellente démonstration de la vérité du Christianisme. Jamais livre n'a mieux atteint le grand but que doivent se proposer tous les écrivains :

*Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci ;
Lectorem delectando, pariterque monendo.*

Hor. art.
poët.

“ Tout le monde aime à chanter & tout
,, le monde chante. Le voïageur chante ;

„ & son chemin lui semble moins long &
 „ moins ennuïeux. Le laboureur, en fillon-
 „ nant la terre, chante ; & son travail lui
 „ paroît moins pénible. Le berger, en gar-
 „ dant son troupeau, chante ; & tâche ainfi
 „ de charmer son ennui. L'artifan, courbé
 „ fur son ouvrage, fredonne bien ou mal
 „ quelques airs qui lui font oublier fa pei-
 „ ne, & l'application gênante qui le tient
 „ comme à la torture. L'enfant même, à
 „ peine peut-il articuler, balbutie comme
 „ il peut quelques méchants couplets que lui
 „ chantoit au berceau fa nourrice, pour le
 „ faire taire & l'endormir. En un mot,
 „ comme il est vrai que l'homme est né
 „ pour le travail, ne pourroit-on pas dire
 „ avec autant de vérité, qu'il est né auffi
 „ pour chanter ? L'Auteur fuprême de la
 „ nature, en donnant au chef-d'œuvre de
 „ fes mains divines une voix fonore & un
 „ gofier flexible, n'eut en effet d'autre in-
 „ tention que d'avoir fur la terre, comme
 „ il en a dans le Ciel, féjour de fa gloire,
 „ des chantres qui célébraffent fans cefle,
 „ comme il convient & comme il est jufté,
 „ fes merveilleux ouvrages & fes attributs
 „ divins ; des chantres, qui dans l'harmo-
 „ nieux & perpétuel concert de toutes les
 „ créatures, fiflent la première & principale
 „ partie ; & cela par devoir & par recon-
 „ noiffance, puifque tout est fait pour l'hom-
 „ me, comme l'homme n'est fait que pour
 „ Dieu feul „.



*Choix de tableaux , tirés de diverses galeries
angloises ; par Mr. Berquin. A Amsterdam ,
c'est-à-dire , à Paris 1775. Un vol. in-8°.*

UN amateur de la peinture croira sans doute trouver ici une liste exacte des tableaux qui parent les galeries angloises ; & pour diriger son choix dans l'acquisition qu'il voudroit faire de quelques-unes de ces pieces estimables , il s'empresera de se mettre en possession de ce livre. Un Journaliste honnête homme qui ne reçoit aucun présent ni pour blâmer ni pour critiquer , croira être dans l'obligation de révéler l'imposture de l'auteur & de l'imprimeur , & de crier de toutes ses forces à ses concitoyens :

Equo ne credite Teucri.

Ces tableaux n'existent que dans le cerveau de Mr. Berquin : s'il croit qu'ils peuvent paroître *tirés des galeries angloises*, c'est qu'il croit l'imagination des Anglois plus déreglée que celle des autres peuples. C'est à cette nation illustre à se défendre de cette imputation. Les contes de Mr. Berquin , qu'il lui a plu d'appeller *tableaux* , font froids , puérils , indécens , & vraiment dignes de pitié. Si c'est le même Berquin qui a fait les Idilles quelques fois lubriques , quelques fois ingénieuses que nous avons annoncées , on peut dire qu'il a survécu à la moitié de sa réputation.

On pourra se former une idée du zele typographique de ce siecle , lorsqu'on saura que sept libraires de la ville de Paris se sont chargés de distribuer ces fruits des mauvaises nuits & des indigestions de Mr. Berquin , favoir :

}	La veuve Duchefne ,	rue St. Jacques.
	Le Jay. - - - - -	<i>Ibid.</i>
}	Saillant ,	rue St. Jacques.
	Nyon.	<i>Ibid.</i>
	Delalain ,	{ rue de la Comédie.
	Monori ,	
	Ruault ,	rue de la Harpe.

L Es auteurs qui nous envoient leurs ouvrages pour les annoncer & qui veulent bien souffrir que nous en disions notre sentiment , sont fort en droit de ne pas acquiescer à la critique que nous croions devoir en faire. Quand ils auront des observations à opposer aux nôtres , nous ne refuserons pas de les rendre publiques , pourvû qu'elles soient sages & raisonnables , telles que celles de Mr. Waudelincourt sur une *Méthode raisonnée pour apprendre la langue latine en très-peu de tems* , dont nous avons parlé dans le Journal de Juin. II. Part. p. 866.

Vous voulez bien me faire la grace de m'annoncer au public comme un homme qui a étudié la langue latine & qui la possède assez bien ; mais

vous paroîſſez douter que ma méthode puiſſe remplir les vûes que je me ſuis propoſées en la publiant. . . . Je vous prie de me faire la grace de rendre auſſi publique ma réponſe que votre critique l'a été. Les connoiſſeurs ſeront plus en état de décider (a). . . .

Il faut aller pas-à-pas, dites-vous, Mr., ſans quoi on s'expoſe à des accidens qui rendent la courſe inutile. Si ce principe eſt toujours vrai, il l'eſt encore plus dans l'étude des langues; il faut que les connoiſſances ſe ſuccèdent les unes aux autres; ſi la liaiſon eſt interrompue, les idées ne ſe rapprochent que très-difficilement & ne peuvent plus concourir à former un même tout. Auſſi ai-je été fort exact à ne m'écarter jamais de ce principe (b).

Combien de tems ne faut-il pas pour apprendre cette variété de génitifs, d'accuſatifs, de prétérits, d'infinitifs, de ſupins &c.? Il n'y a dans toutes ces circonſtances de variétés que pour ceux qui en veulent trouver (c). Nos géronatifs en

(a) L'abondance des matieres littéraires ne nous a pas permis de placer ici cette réponſe dans toute l'étendue que l'auteur lui a donnée: mais nous n'y avons fait aucun retranchement qui puiſſe affoiblir les raifonnemens ou obſcurcir les obſervations qu'elle renferme.

(b) Pour aller *pas-à-pas*, il ne ſuffit pas de donner aux leçons de l'enchaînement & de la ſuite; il faut laiſſer encore aux préceptes le tems de ſe graver profondément dans la mémoire, de ſe vérifier par des exemples auſſi variés que multipliés, de devenir enfin par un exercice continuel une eſpece d'habitude qui ſubſiſte & ſe maintienne lors même que l'idée du précepte eſt anéantie.

(c) Il y a certainement bien des commençans qui voudroient ne pas trouver ces variétés, & qui les trouvent néanmoins infailliblement pour peu qu'ils s'occupent de la langue qu'ils ſe propoſent d'apprendre. Ils voudroient bien p. ex. que tous les ſubſtantifs en *er* formaſſent le génitif comme *liber*; il faudra cependant ſe réſoudre à dire *ſoceri*, *generi*, *adulteri*, *alterius*, &c. Ils voudroient bien auſſi que tous

di font-ils différens des autres génitifs (a)? Les accusatifs des verbes des gérondifs en *um*, des supins en *um*, de la question *quò*, font-ils autre chose que l'expression destinée à marquer le terme d'action? Tous les ablatifs, les gérondifs en *do*, les participes en *do*, les supins en *u*, les noms de la question *undè* annoncent-ils un autre rapport que celui d'extraction (b)?

Mais, continue-t-on à nous objecter, la quantité qui règle la prononciation & l'accent, est un ouvrage de longue durée. Pour répondre à ceci, je dois observer qu'on distingue dans les accents la chose & le signe de la chose : la chose, c'est la voix, c'est le mot en tant que prononcé avec toutes les modifications établies par l'usage de la langue que l'on parle ; comme nous ne connoissons la langue latine que par l'écriture (c), nous ne sommes pas obligés de connoître cette espèce d'accent, cet accent national (d). Ce qu'il nous reste

les verbes en *ave* eussent au prétérit *avi* ; mais ils se convaincront de la vanité de ce souhait en apprenant qu'on dit *micui*, *dedi*, *jovi*, &c.

(a) Ils sont sûrement différens des génitifs en *e*, en *es*, en *os*, en *us*, en *ei*, en *is*, en *icis*, en *othos*, &c.

(b) La nature & le génie des gérondifs, des supins &c., les rapports d'extraction ou autres forment une espèce de métaphysique grammaticale, plus inaccessible aux enfans que tout le reste, & n'empêche pas que les verbes d'une même conjugaison n'aient des supins en *itum*, *atum*, *utum*, *ectum*, *ictum*, *otum*, *autum*, &c. &c.

(c) Oui ; mais les écritures, particulièrement les poésies, nous apprennent comment la langue se prononçoit. *Italiam fato profugus*. Je vois qu'il ne faut pas dire *Itàliam*, ni *profùgus*.

(d) Que veut dire Mr. W. par accent national ? Il ne s'agit pas de certains tons que les Allemands, les François, les Italiens, &c. ont donné à quelques syllabes latines : il s'agit de la mesure, du *metrum*, tel qu'il est certainement & irrévocablement enseigné par tout ce qui reste de poètes de l'ancienne Rome.

donc à apprendre des accents, c'est d'en connoître les signes ; or tout le monde fait que le ton élevé est ce qu'on appelle accent aigu ; que le ton baissé est ce qu'on nomme accent grave, que le ton élevé & baissé successivement & en même tems sur la même syllabe, est ce qu'on appelle accent circonflexe (a). Est-il bien vrai, Monsieur, comme vous le dites, que la connoissance de la quantité soit si nécessaire pour bien entendre le latin ? Elle est nécessaire pour prononcer une langue ; mais en est-il de même pour la connoître (b) ?

L'Ars magna sciendi du fameux P. Kircher à été regardé comme un grimoire par tous les savants. Il a eu, si vous le voulez, le sort qu'il mérite. Je connois trop mes foibles talens pour me comparer à ce grand homme. Aussi quelle comparaison peut-on faire entre l'ouvrage de ce savant & le nôtre (c) ?

(a) En latin les accents ne se marquent guère, sur-tout dans les bonnes éditions faites sur d'anciens manuscrits. Dans le beau Virgile de Heinsius & de Burman p. ex. il n'y a pas un seul accent. . . L'accent circonflexe sur l'*â* sert à marquer le cas & non pas la prononciation. . . Ainsi la définition de l'accent grave, aigu, circonflexe ne fait rien ici à l'affaire.

(b) On ne dira jamais qu'un homme fait une langue s'il ne la fait parler : il ne saura jamais la parler sans savoir la prononcer. . . Le latin fait ici une difficulté à part, toutes les syllabes ont leur mesure. Point de poésie, point d'harmonie dans la prose, point d'intelligibilité dans la lecture quelconque sans une grande connoissance de la prosodie. Il y a même bien des mots dont la mesure détermine la signification, comme *lepores*.

(c) La comparaison consiste à faire voir que les préceptes trop généralisés, trop rapprochés, trop immédiatement placés les uns après les autres, ne sont pas propres à produire l'effet que l'on en attend. L'*Ars magna sciendi* regarde toutes les sciences, & le Traité de Mr. W. ne regarde que la langue latine ; la différence est du plus au moins.

Cette méthode, *ajoutez-vous, Monsieur*, n'en dit pas assez pour une langue aussi riche & aussi composée que la langue latine. *Qu'on nous démontre donc qu'il y ait quelque branche de cette langue féconde que nous n'ayons pas saisie (a) ?*

Je n'entends pas, *dites-vous*, la langue allemande (b). Elle n'a pas une multitude de verbes auxiliaires ; elle n'en a pas plus que la langue françoise. *Mais, Monsieur, dans quelle partie de mon ouvrage ai-je avancé qu'elle en avoit davantage ? J'ai dit que la langue allemande, malgré le nombre infini de ses verbes auxiliaires, approchoit plus de la marche de la langue latine que la françoise. Je l'ai dit, & personne ne me contredira avec fondement. Que la langue françoise ait autant de verbes auxiliaires que l'idiome allemand ? ce n'est point là l'objet de ma these (c).*

Tout ceci, *continuez-vous, Monsieur*, doit servir à rassûrer l'auteur sur la crainte qu'il paroît avoir de voir ses élèves désœuvrés quand ils auront appris tout-à-coup le latin. *Si j'avois fait au*

(a) Dans un grand arbre il y a des branches qu'on apperçoit au premier coup d'œil, il y en a d'autres qui se cachent & s'entrelassent d'une manière à tromper l'œil de l'observateur. . . . Sur chaque branche il y a des feuilles, des fleurs, des fruits.

(b) Nous n'avons pas parlé de la sorte, nous avons dit que Mr. W. n'entendoit pas également les langues dont il tire des idées de comparaison &c. Cette manière de s'exprimer n'a rien d'odieux, ni d'impoli.

(c) Quand je dis que *Pierre malgré sa petitesse est plus fort que Paul*, je suppose Pierre plus petit que Paul. Quand je dis que *la langue allemande malgré le nombre infini de ses verbes auxiliaires est plus conformé que la nôtre à la langue latine*, je suppose qu'il y a plus de verbes auxiliaires dans la langue allemande que dans la françoise. . . . Au reste s'il n'y en a pas davantage, & que cependant le nombre en soit infini, il faut qu'il soit également infini dans la langue françoise.

public une pareille annonce, mériterois-je la critique qu'on me fait l'honneur de m'adresser aujourd'hui ? & une proposition aussi extravagante ne mériteroit-elle pas d'être reçue avec le dernier mépris ? Non, Monsieur, non, jamais je n'ai été assez aveugle pour croire qu'on pouvoit apprendre le latin tout-à-coup (a). Je suis persuadé qu'on ne peut parvenir à la connoissance de cette langue, qu'avec le tems & au milieu des difficultés ; mais je sai aussi qu'on peut alléger le fardeau, & j'ose me flatter dans ma méthode que j'emploie des moyens qui abrègent la connoissance & les difficultés de la langue latine. Mes élèves ont paru en public, & tous les spectateurs attestent que ce que j'avance dans mon programme est véritable (b) : ce

(a) Nous rétractons volontiers cette expression qu'une humeur un peu gaie a substitué à celle de *en très-peu de tems* ; nous ne l'avons pas mis sur le compte de l'auteur, dont nous avons rendu les paroles sans aucune altération dans les cinq lignes qui suivent immédiatement cette expression, & qui sont guillemetées, tandis que le *tout-à-coup* est dans le texte du Journaliste & du même caractère que le reste.

(b) Nous ne devons pas que les élèves de Mr. W. n'aient répondu à tout ce qui est marqué dans le programme ; mais nous doutons que la science contenue dans le programme soit une pleine & parfaite connoissance de la langue latine, de son génie, de ses variations, de ses beautés, de ses richesses, de sa cadence &c ; car tout cela est du ressort de la méthode ordinaire, de la méthode qui nous a enseignée cette langue & par la quelle nous l'avons enseignée aux autres : il faut donc pour soutenir la comparaison & tirer avantage de la rapidité des succès, que le dessein & les fruits des deux méthodes soient d'une égalité parfaite.

que prouve l'attestation respectable que j'ai l'honneur de vous adresser (a).

(a) Nous respectons infiniment les suffrages des spectateurs qui ont applaudi aux progrès de la jeunesse du collège-royal ; nous voudrions seulement que parmi eux il se fût trouvé un Pétrarque, un Bembo, un Manuce, un Scaliger, un Muret, un Perpinien, un Vavaslor; ou plutôt, que toute l'assemblée composée de noms pareils, eût souscrit d'une voix unanime à la proscription de l'ancienne méthode en faveur de la nouvelle.

Le mot de la dernière Enigme c'est le *Grain*.

E N I G M E.

Quoique pleine de vers, je n'en suis point rognée,
 J'ai des pieds, ou grands ou petits ;
 On a beaucoup de peine, à savoir qui je suis,
 Car je marche toujours masquée.
 Mille gens chaque jour, fort inutilement,
 Veulent me reconnoître, & se trompent souvent.
 De tout l'embarras que je cause
 Veut-on apprendre la raison ?
 Je porte toujours même nom,
 Et je ne suis jamais la même chose.



NOUVELLES POLITIQUES.

T U R Q U I E.

CONSTANTINOPLE (*le 1^{er}. Juillet.*)
 Le 12 du mois passé le Grand-Seigneur, accompagné de 400 personnes, toutes à cheval, fit un voiage de plaisir par Joup jusqu'à l'endroit, nommé Bentz de Belgrade, où Sa Hauteffe examina le grand étang, passa delà, après s'y être reposé quelques heures, dans les plaines de Bujukdere, & admira sous ses tentes l'agréable perspective de l'embouchure de la mer-noire. Sur le déclin du jour, le Sultan rentra dans son yacht & revint au ferrail au clair de la lune.

On ne conçoit pas comment on a pu faire dire à l'ambassadeur d'Angleterre lors de son passage par Venise, qu'il n'y avoit point eu de révolution en Crimée. Rien n'est plus constant ni plus généralement reconnu que cette révolution. La Porte ne la voit pas de mauvais œil; mais elle n'ose le témoigner dans les circonstances présentes où elle doit des égards & des ménagemens aux Russes; c'est ainsi qu'on raconte ici que Sahib-Gueray a été destitué. Le Grand-Seigneur l'avoit reconnu Kan de Crimée; il lui avoit envoyé les présens d'usage en pareil cas; ces présens étoient arrivés à

Bakchifarai ; le Kan crut devoir aller les y recevoir ; c'étoit une marque de respect qu'il croioit que la politique lui prescrivoit. Il sortit en conséquence de sa résidence. Ses ennemis profiterent de son absence pour fermer les portes de la ville, le détrônèrent par un acte authentique, & reconnurent pour leur Souverain le ci-devant Kan Dewlet-Gueray. Cette révolution fut prompte & l'ouvrage de peu d'heures. Sahib-Gueray en fut bientôt instruit ; il ne se trouva pas assez fort pour s'opposer à ses ennemis, & il mit sa personne en sûreté par la fuite. Les Tartares sont déterminés à ne point reconnoître d'autre Kan que celui qu'ils ont élu ; ils refusent aux Russes tous les vivres dont ils ont besoin ; ils ne veulent même avoir aucun commerce avec eux. Ils ont envoyé ici des députés pour faire part de cet événement ; la Porte qui ne peut pas en être mécontente, refuse cependant de les recevoir, pour ne pas se compromettre ; on ne veut pas même leur permettre d'entrer dans cette capitale, où leurs discours pourroient faire des impressions sur la multitude, occasionner des troubles, en rappelant les sujets de mécontentement qu'on a eus pendant la guerre, & que la paix n'a pas diminués. Ils ne sont qu'affoupis, & ils peuvent renaître & devenir terribles. --- Des lettres de Chipre en date du 13 Mai, donnent l'avis important que le vieux Chéick-Daher (Gouverneur d'Acre) a fait sa paix avec Aboudahab, Kaïmacan d'Egypte, en lui cédant les villes

de Rama , Jaffa & Gaza , qui feront actuellement comprises dans son gouvernement & qui , depuis peu d'années , ont été sujettes à bien des changemens. ---- On écrit de Bassora qu'une armée parfaite est auprès de cette place , mais sans avoir commis aucune hostilité. Suivant une lettre datée du 20 Avril , le siège de Jaffa continuoit encore à cette époque sous les ordres de Mehemet-Bey.

SALONIQUE (*le 13 Juin.*) On a adressé au Pacha de cette ville , aux Mollahs , au Janissaire Aga , aux gens de loi , aux Agas , Chefs des communautés & à tous ceux des corps & métiers divers firmans de la Porte , portant règlement pour le bon ordre que le Grand-Seigneur veut rétablir dans son Empire ; ces réglemens sont très-favorables à ses sujets Chrétiens & Juifs qui sont seuls fleurir l'agriculture & le commerce. Parmi ces firmans il s'en trouve un personnel au Pacha , & qui lui enjoint de réformer sa maison : elle ne sera composée à l'avenir que de cent-cinquante personnes , y compris ses troupes , au lieu qu'auparavant il en avoit à son service quatre à cinq cents , ce qui devenoit une surcharge considérable pour les peuples de son gouvernement. On croit que le même ordre sera commun aux autres Pachas (a).

(a) Un de nos Souscripteurs s'est plaint de ce qu'il trouvoit quelques fois dans ce Journal des nouvelles qu'il avoit lues mot-à-mot dans les

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 17 Juillet.) Monsieur le Chambellan de Nostitz est allé, de la part de notre Souverain, complimenter le Prince Charles de Saxe, qui se trouve à Opole & qui y restera, dit-on, jusqu'à la fin de ce mois; mais comme l'Empereur doit se rendre à Snyatin au commencement du mois prochain, il pourroit bien se faire que ledit Prince y allât aussi pour voir avec

gazettes. Afsûrement nous ne pouvons nous dispenser d'annoncer ce que les gazetiers bien instruits ont annoncé avant nous : & quant à la maniere & l'arrangement des paroles dont les nouvelles sont présentées, nous convenons de bonne foi que nous ne nous fatiguons pas à changer la diction quand elle est claire, précise & correcte. Lorsqu'il s'agit de dire que *le Roi a donné audience*, nous ne cherchons pas à tourner l'actif en passif, & à dire *qu'il a été donné une audience par le Roi*. Un journaliste doit combiner les événemens que les gazettes ont annoncés, il doit en considérer la suite & la dépendance; il doit y ajouter le fruit de ses correspondances, & par là savoir distinguer le vrai du faux, les faits douteux de ceux qui méritent une croyance parfaite : il doit être en garde contre ces mensonges épidémiques que tout le monde copie, & que personne n'est en état de vérifier; il doit par des réflexions assorties & placées selon l'exigence du cas présenter les choses sous le vrai point de vue où le sage les considère. Nous nous efforçons de remplir ce devoir; si quelqu'un de nos Souscripteurs porte ses prétentions au-delà, nous ne trouvons pas mauvais qu'il s'attache à la lecture de quelque autre Journal qui satisfasse mieux son goût.

S. M. I. le camp que formeront les troupes réparties dans les nouvelles possessions autrichiennes, dont l'Impératrice-Reine incline fort à le nommer Vice-Roi.

Le Conseil-permanent a notifié aux Ministres étrangers que la franchise dont ils jouissoient pour la consommation, n'aura plus lieu dans la suite. ---- Comme suivant une ordonnance de la dernière Diète les livres des Juifs doivent être scellés, la Commission du trésor a ordonné d'en affermer le droit, & on en a déjà offert 2000 ducats. On peut souscrire jusqu'à la fin du mois. --- Entre plusieurs belles institutions aux quelles on travaille, on dit qu'il va paroître une ordonnance sur les habillemens dont on se promet beaucoup de bien. ---- On travaille à un pont que le Prince Pomiński fait construire sur la Vistule.

On peut dire que depuis l'établissement du Christianisme dans ce Roïaume, on n'y a jamais observé le dimanche selon les préceptes de l'Eglise & comme on l'observe ailleurs. Il sembloit au contraire que l'on eût choisi ce jour-là préférablement à tout autre de la semaine pour négocier, vendre, trafiquer; les boutiques étoient ouvertes, & les rues pleines de charrettes & de voitures qui venoient aux marchés. Il sera fait à cet égard quelques changemens salutaires, prescrits dans le Bref du Pape qui diminue le nombre des fêtes & que les Evêques seront tenus d'introduire dans leurs Diocèses respectifs.

Le Prince de Radziwil , Palatin de Wilna, ne pouvant plus subsister en pais étranger , revient enfin dans sa patrie avec quelques-uns de ses adhérens. Il est attendu à chaque instant de Venise à Vienne , & comme il a fort offensé la Russie , on ne fait , si cette Cour lui permettra de rentrer dans ses possessions en Pologne & en Lithuanie , qui ont été mises en séquestre. Il n'auroit donc point d'autre asyle que sur les biens de la Princesse son épouse , qui sont sous la domination autrichienne , jusqu'à ce que , par l'intercession de l'Empereur , il ait obtenu son pardon de la Russie. --- Le Prince de Radziwil , Staroste de Rzeszyha , & Mr. Chreptowicz , Notaire de Grodno , ne vouloient pas rentrer dans leur patrie , parce qu'ils avoient prêté le serment de fidélité à la Confédération de Bar ; mais aiant déclaré au Pape leur scrupule sur ce point , Sa Sainteté les a relevés de ce serment indiscret. Ils sont attendus l'un & l'autre sur leurs biens qui ont été ravagés par les Russes. --- Le célèbre Ex-Jésuite Wyrwicz , Abbé d'Hebdow , s'est démis du poste de Recteur du college des Nobles ; & le Prince Adam Czartoryski , qui a la direction de cet établissement , a nommé l'Ex-Jésuite Bienkowski pour lui succéder.

Selon les lettres de Cracovie , on craint de n'être pas débarrassé des troupes russes aussi-tôt qu'on l'espéroit ; il est question d'un renfort considérable qu'on y attend & qui doit augmenter la garnison de cette

ville. On voit les Autrichiens occupés dans le fauxbourg de Casimir à former un gros magasin, ce qui fait présumer qu'ils ne sont pas encore prêts à se retirer. Les Commissaires autrichiens & polonois pour la démarcation, se sont retirés sans rien conclure. Mr. de Benoît, Ministre du Roi de Prusse, a demandé & obtenu son rappel, à ce qu'on assure, à cause du mauvais état de sa santé.

R U S S I E.

M O S C O U (*le 30 Juin.*) Le 14, l'Impératrice est revenue en voiture avec LL. AA. Impériales à Calomnitska de son pèlerinage de dévotion au couvent de Troitza, où elle étoit allée à pied & restée cinq jours. Les Ministres d'Espagne, d'Angleterre, de Berlin & de Dannemarck y avoient suivi la Cour. --- Le 18 le Comte de Læwenhaupt, Grand-Ecuier du Roi de Suède, qui étoit venu ici pour complimenter l'Impératrice, de la part du Roi son Maître, s'acquitta de cette commission, dans une audience que S. M. Impériale lui accorda en cette ville, où elle étoit revenue à cet effet.

Les Cosaques russes, qui habitent sur les bords du Dnieper, connus sous le nom de Zaporozcy, ou Saporoves & fameux par leurs excursions en Tartarie, en Crimée & dans l'Ukraine-polonoise, ont mis bas les armes, au nombre de plusieurs milliers. On est redevable de cet heureux succès au Général Prozorowski. Nos troupes en ont

enfermé un certain nombre qui s'étoient répandus dans l'Ukraine-polonoise, où ils commettoient beaucoup d'excès & qui ont été mis dans les prisons de Winnica, où plusieurs ont déjà été mis à mort.

S U E D E.

STOCKHOLM (*le 19 Juillet.*) Le Roi a fait à son retour de Finlande un compliment très-gracieux à la Duchesse de Sudermanie, qui étoit venue à sa rencontre, en lui présentant une copie de la priere qu'on avoit déjà faite dans cette province pour ses heureuses couches. La même priere se fera dans tout le Roïaume.

Le Tribunal de Wafa en Finlande, créé nouvellement, va être mis en activité; il consiste en un Président, deux Conseillers du Tribunal de la Cour, & cinq Assesseurs. Il n'y avoit autrefois que des Bailliages dans cette province, & ils étoient disposés de maniere que l'administration de la justice devenoit à la fois lente & difficile; il n'y avoit pour tous ces Bailliages que quatre Capitaines provinciaux; S. M. en a créé deux nouveaux; les départemens ainsi divisés, sont 1°. celui d'Abo, y compris Biörnbourg & l'Isle d'Aland. 2°. Celui de Neuland & Tavastland. 3°. Kymmenland. 4°. La Savolatie & la Carelie, avec une partie de la Cajanie. 5°. La contrée de Wafa, & 6°. celle d'Ulnebourg & de la Bothnie occidentale, avec ce qui dépend de Kufauro dans la Laponie. Les limites de chacun de ces

départemens sont marquées avec la plus grande exactitude, & le Roi a nommé les villes qui doivent servir de résidence à chacun des Capitaines provinciaux.

Le bois de chauffage est devenu fort cher, parce qu'on en achete beaucoup depuis qu'on a levé la défense de distiller du brandevin. On vient de rendre une ordonnance, qui fixe la quantité de bois que chacun peut avoir pour sa provision, & défend d'en prendre au-delà sous peine de cent écus d'amende. Le corps des distillateurs s'est chargé lui seul de fournir les 20 mille tonneaux d'eau-de-vie fixés pour la consommation de cette ville. Cependant comme la moisson ne paroît pas devoir être fort abondante cette année, il pourroit se faire qu'on ne commençât qu'en 1777 à jouir de la permission de distiller de l'eau-de-vie; on en fera mieux informé après la récolte, qui est l'époque où cette permission devoit commencer, selon la première intention du Roi. --- Depuis que le feu brûlant de l'irréligion s'est étendu jusqu'aux glaces du nord, & que les dogmes désolants de l'impie ont pris la place de ceux de la Religion, les suicides commencent à être ici très-fréquens. Il y en a eu six en très-peu de tems.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 31 Juillet.*) La requête du Lord - Maire & de la ville de Londres,

dont nous avons parlé dans le dernier Journal pag. 205 , étoit conçue en ces termes :

T R È S - G R A C I E U X S O U V E R A I N .

Les très-fidèles & très-respectueux sujets de Votre Majesté , le Lord-Maire , les Aldermans & les Communes de la ville de Londres , assemblés en Commun-Conseil , demandent avec toute humilité la permission de se mettre à vos pieds , en implorant humblement votre attention favorable à l'égard des malheurs accablans de leurs co-sujets en Amérique.

Le caractère distinctif du peuple , sur le quel vous regnez , SIRE , a toujours été remarquable autant par sa fidélité incomparable à son Souverain , aussi long-tems que les principes de la Constitution ont été la regle du gouvernement , que par son opposition ferme toutes les fois que ses droits ont été violés.

Vos sujets américains , SIRE , descendent des mêmes ancêtres que nous ; & ils se montrent également jaloux des prérogatives d'hommes libres , sans les quelles ils ne peuvent s'estimer heureux.

La manière , dont ils ont contribué aux charges publiques avec zèle , avec promptitude & sans qu'on le leur eût demandé , ainsi que les services qu'ils ont rendu de leur propre mouvement à la Mere-Patrie , aussi long - tems qu'on ne leur a pas imposé le joug de loix compulsives , plaideront (nous en sommes certains) de concert avec l'humanité de votre caractère , puissamment en leur faveur , pour vous porter à leur accorder toute occasion raisonnable de donner comme hommes libres ce qu'ils paroissent résolument déterminés à refuser sous la contrainte de loix , faites indépendamment de leur propre consentement.

Nous nous persuadons , SIRE , que l'horreur que nous avons à voir répandre le sang de nos concitoyens , ainsi que des troubles domestiques , si elle ne nous disculpe entièrement à vos yeux , parlera du moins puissamment en notre faveur pour la chaleur , avec la quelle nous déplorons ces mesures , dont les principes destructeurs ont forcé nos concitoyens en Amérique à des actes de désespoir.

Permettez - nous, TRES - GRACIEUX SOUVERAIN, que, convaincus de la disposition sincere des habitans des Colonies à demeurer constans dans toute obéissance légitime à l'autorité constitutionale de ce Royaume, nous vous supplions de suspendre ces opérations de force, qui les plongent actuellement dans les craintes les plus terribles, & que, sans être assujettis par une contrainte incompatible avec un gouvernement libre, ils puissent être mis à même d'offrir des conditions d'accommodement, qui, (comme nous n'en doutons point) prouveront, qu'ils sont dignes d'un rang distingué entre les amis les plus constans de ce pays.

Le Roi, après avoir entendu tranquillement la lecture de cette adresse, y a fait une réponse, qui ne donne guere lieu aux moteurs de cette démarche de se flatter du succès de leur entreprise.

Je suis toujours prêt à écouter les requêtes respectueuses de mes sujets, & je suis constamment heureux, lorsque je puis me prêter à leurs demandes raisonnables; mais, pendant qu'une partie de mes sujets américains résiste ouvertement à l'autorité constitutionale de ce Roïaume, je dois au reste de mon peuple, du zele & de la fidélité du quel j'ai reçu des preuves si constantes, de continuer & de poursuivre avec encore plus de vigueur ces mesures, par les quelles seules ses droits & ses intérêts peuvent être assurés & maintenus.

Le 12 Juin le Général Gage a fait proclamer une amnistie, dont il excepte précisément deux boute-feu, qui ont séduit leurs concitoïens par les déclamations & les intrigues les plus odieuses. Cette piece sert admirablement à faire connoître le génie &

les excès des rebelles. En voici la traduction.

De par Son Excellence Mr. THOMAS GAGE, Gouverneur, Commandant en chef & Vice-Amiral de la province de Massachusetts-Bay.

“ Attendu que la multitude infatuée, qui s’est
 „ laissé depuis long-tems conduire par certains
 „ incendiaires & traitres connus, par une pro-
 „ gression fatale de crimes contre l’autorité cons-
 „ titutionale de l’Etat, s’est enfin portée à une
 „ rébellion ouverte; & vû que les bons effets,
 „ qu’on se promettoit de la patience & de la
 „ douceur du gouvernement de Sa Majesté, ont
 „ souvent été frustrés & rendus infructueux par
 „ l’influence des mêmes mauvais conseils; de
 „ sorte qu’à présent l’on ne peut pas même
 „ nourrir la moindre espérance; il ne reste à
 „ ceux aux quels l’exercice de l’autorité suprême
 „ est confié, autant pour punir les coupables
 „ que pour protéger les sujets bien affectionnés,
 „ d’autre parti que de faire voir qu’ils
 „ ne portent pas le glaive en vain „.

„ Les atteintes, portées aux droits les plus
 „ sacrés de la Couronne & du peuple de la
 „ Grande-Bretagne, sont d’une part en trop
 „ grand nombre pour en faire le détail; de l’autre,
 „ ils sont trop atroces pour les pallier.
 „ Tous les gens non prévenus, qui ont été té-
 „ moins des derniers événemens dans cette pro-
 „ vince & dans les provinces voisines, y ob-
 „ serveront, en les considérant seulement passa-
 „ gèrement, des marques d’un dessein prémédi-
 „ té & d’une espee de conspiration, qui justi-
 „ feroient le châtement le plus severe; & ceux
 „ même, qui sont le moins instruits des faits,
 „ ne peuvent manquer d’être frappés de leur
 „ énormité, à mesure qu’ils découvrent l’artifice &
 „ l’assiduité, dont on a usé pour les falsifier ou
 „ les cacher. Les auteurs de la présente révol-
 „ te dénaturée, n’osant jamais soumettre leur
 „ cause ou leurs actions au jugement d’un pu-
 „ blic impartial, ou même aux réflexions que
 „ leurs adhérens pourroient faire dans le calme

„ des passions , ont uniformément placé leur
 „ plus grande confiance dans la suppression
 „ de la vérité ; & pendant que , sans la moindre honte , l'on a fait des efforts infatigables
 „ pour empêcher tout égard aux vrais intérêts
 „ du peuple de l'Amérique , l'on a profité de
 „ sa crédulité pour lui persuader les mensonges ,
 „ les calomnies , les absurdités les plus grossières , dont on se soit jamais servi pour se jouer
 „ de l'esprit humain. La presse , cet apanage
 „ distingué de la liberté publique , & qui , si on
 „ l'emploie avec candeur & avec impartialité ,
 „ en est le plus ferme appui , a été invariablement
 „ prostituée au but le plus opposé. Le
 „ langage courageux de la vertueuse antiquité ,
 „ fait pour venger & avancer les justes droits
 „ & les intérêts de l'humanité , a été mis en
 „ usage , pour maintenir les abus les plus honteux
 „ de ces bénédictions sacrées ; & non seulement
 „ par les imprimés les plus téméraires ,
 „ mais aussi par les discours populaires du temps ,
 „ l'on a enseigné aux sujets à se reposer uniquement
 „ sur leur activité dans la trahison pour la sûreté
 „ de leurs personnes & de leurs biens ; jusqu'à ce qu'enfin ,
 „ pour achever l'horrible profanation de termes & d'idées ,
 „ le nom de Dieu a été employé dans les chaires pour exciter
 „ au ravage & au meurtre , & pour les justifier , ,
 „ L'esprit du peuple ayant été ainsi préparé
 „ par degrés aux extrémités les plus criminelles ,
 „ une multitude de gens armés , au nombre de plusieurs milliers ,
 „ se sont assemblés le 19 Avril dernier ; & , de derrière les murs & les cavernes
 „ où ils s'étoient cachés , ils ont attaqué un détachement
 „ des troupes du Roi , qui , ne s'attendant pas à un acte si
 „ parfait de frénésie , peu préparés pour se venger , & même
 „ desirant de l'éviter , n'a fait usage des armes que pour sa propre
 „ défense. Depuis cette époque les rebelles , dont la confiance
 „ augmentoit par l'impunité , ont ajouté l'insulte à l'outrage ;
 „ ils ont à différentes reprises fait feu de leur artillerie & des
 „ petites armes sur les

,, vaisseaux & les sujets du Roi; ils ont occupé
 ,, les chemins & les autres communications, par
 ,, les quelles la ville de Boston tiroit ses provi-
 ,, sions; &, par une parade de dispositions mili-
 ,, taires tout-à-fait hors de saison, ils affec-
 ,, tent de tenir l'armée assiégée, pendant qu'
 ,, une partie de leur corps attaque journalle-
 ,, ment & sans distinction la propriété des particu-
 ,, liers, & avec une cruauté de pur plaisir, qui
 ,, accompagne toujours les tumultes illégaux,
 ,, porte le pillage & la désolation par-tout où il
 ,, conduit ses pas. Les actions du 19 Avril sont
 ,, si universellement connues, qu'elles doivent
 ,, fermer la bouche à tous ceux qui tenteroient
 ,, de les contredire. Les flammes des maisons &
 ,, autres bâtimens, qui se sont élevées il y a
 ,, peu de semaines, dans les Isles & le pays ad-
 ,, jacent, présentent les preuves visibles des tri-
 ,, stes vérités, que nous venons d'exposer.
 ,, Dans ces circonstances, je crois devoir met-
 ,, tre en usage le dernier moyen qui est en mon
 ,, pouvoir pour prévenir l'effusion du sang, &
 ,, je m'empresse d'offrir, comme j'offre par ces
 ,, présentes au nom du Roi, un pardon gé-
 ,, néral à tous ceux qui mettront bas les armes
 ,, & rentreront immédiatement dans leur devoir,
 ,, à l'exception toutefois de Samuel Adams & de
 ,, Jean Hancocks, dont les forfaits sont trop
 ,, énormes, pour que l'on puisse user d'aucune
 ,, indulgence envers eux, & leur sauver le juste
 ,, châtement qu'ils ont mérité: & afin que per-
 ,, sonne ne puisse prétexter cause d'ignorance des
 ,, suites qu'aura le refus de se conformer à ce que
 ,, dessus, je déclare en même tems pour trai-
 ,, tres & rebelles, à la patrie, tous ceux, sans
 ,, exception & sans distinction de personnes &
 ,, de condition, qui ayant pris les armes contre
 ,, le gouvernement du Roi, refuseront de les
 ,, quitter ou les prendront dans la suite; ainsi
 ,, que ceux qui recèleront de pareils malfaiteurs,
 ,, leur procureront de l'argent, des provisions,
 ,, des voitures & autres choses nécessaires, soit
 ,, pour leur entretien ou à dessein de nuire, ou qui
 ,, entretiendront correspondance avec eux par
 ,, lettres, messages ou autrement: & comme

„ pendant la durée de cette rébellion il n'est pas
 „ possible que la justice soit administrée suivant
 „ les loix ordinaires du pays dont le cours est
 „ déjà interrompu depuis long tems, & que de-
 „ là résulte la nécessité de faire usage des loix
 „ de la guerre, j'ai jugé à propos d'ordonner,
 „ en vertu de l'autorité qui m'est confiée par
 „ la charte-royale, comme j'ordonne par la pré-
 „ sente, que la loi martiale sera en vigueur
 „ dans ces provinces aussi long tems que la
 „ malheureuse circonstance actuelle l'exigera;
 „ afin que chacun en soit instruit, que l'on
 „ se conduise paisiblement, que l'on obser-
 „ ve le bon ordre, & que l'on résiste auxdits
 „ traitres & rebelles. A ces mesures indispensa-
 „ bles & que je crois salutaires. j'ajoute avec
 „ d'autant plus de satisfaction les assurances de
 „ soutien & de protection pour tous ceux qui
 „ dans ces circonstances critiques témoigneront
 „ leur attachement pour leur Roi & leur zele
 „ pour la Patrie; afin que ceux que la crainte a
 „ obligés d'abandonner leurs domiciles, puissent
 „ y retourner & se séparer des traitres à la Con-
 „ stitution, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu d'ac-
 „ corder par sa miséricorde à ce pays seduit &
 „ agité par des troubles, le bonheur d'y voir
 „ revivre l'exercice du culte divin & la liberté
 „ affermie sur les loix. Boston le 12 Juin 1775.

(Signé)

TH. GAGE.

Peu de jours après cette déclaration les rebelles ont été défaits en bataille rangée, & ont appris que le fanatisme de l'anarchie ne suffisoit pas pour vaincre des troupes bien disciplinées & bien conduites. Cette importante victoire, remportée le 17 Juin, vient d'être annoncée à la Cour par une lettre du Général Gage adressée au Comte de Dartmouth. Comme on connoît généralement la sagesse & la modération de Mr. de Gage, personne ne fait difficulté de s'en tenir à sa relation.

M Y L O R D ,

Je dois informer Votre Excellence d'une action, qui arriva le 17 de ce mois entre les troupes du Roi & un nombreux corps de celles des rebelles.

Un coup de canon, tiré du vaisseaux de guerre le Lively, le 17 au point du jour, donna la premiere alarme; & peu de tems après l'on reçut avis, que les rebelles avoient ouvert la tranchée & élevoient une batterie, sur les hauteurs de la Presqu'Isle de Charles-Town, contre la ville de Boston. On distingua clairement leurs travaux; & dans peu d'heures une batterie de six pieces joua sur leurs ouvrages. L'on fit dans l'instant des préparatifs pour débarquer un corps de troupes, afin de les déloger; & l'on embarqua avec grande diligence dix compagnies du corps de grenadiers, dix d'infanterie legere, avec les 5^{me}. 38^{me}. 43^{me}. & 52^{me}. bataillons, & un nombre proportionné d'artillerie de campagne, sous les ordres du Général-Major Howe & du Brigadier-Général Pigot. On les mit à terre sur la Presqu'Isle sans aucune opposition, sous la protection de quelques vaisseaux de guerre, bâtimens armés & chaloupes, dont le feu obligea les rebelles à rester derriere leurs ouvrages.

Les troupes se formerent aussi-tôt après leur débarquement, l'infanterie legere sur la droite, les grenadiers sur la gauche. Les 5^{me}. & 38^{me}. bataillons se rangerent derriere ces corps, & les 43^{me}. & 52^{me}. bataillons formerent une troisieme ligne. On trouva les rebelles

rebelles en grand nombre, occupant les hauteurs dans un poste très-avantageux. Une redoute, qu'ils avoient élevée dans la nuit du 16, avec d'autres ouvrages, remplis de monde, défendus par du canon, & un nombreux corps placé dans les maisons de Charles-Town, couvroient leur aile droite; leur centre & leur gauche étoient couverts par un retranchement; en grande partie à l'épreuve du canon, & qui s'étendoit depuis la gauche de la redoute jusqu'à la riviere de Mystick ou de Medford.

Cette vue de la force des rebelles, & les grandes colonnes que l'on vit s'avancer à leur secours, engagerent les Commandans des troupes à demander le renfort de quelques compagnies d'infanterie legere & de grenadiers, du 47^{me}. bataillon, & du premier bataillon de marines. Ces troupes s'avancerent, formées en deux lignes; & l'attaque commença par une forte canonnade de nos pieces d'artillerie & des obusiers, les lignes s'avancant lentement & faisant souvent halte, pour donner à l'artillerie le tems de tirer. L'infanterie-legere eut ordre de forcer la gauche du retranchement, afin de prendre la ligne des rebelles en flanc; & les grenadiers, soutenus par les 5^{me}. & 52^{me}. bataillons, en devoient attaquer le front. Ces ordres furent exécutés avec persévérance sous un feu des plus violens de la part du corps extrêmement nombreux des rebelles: & quoique les troupes dûssent vaincre plusieurs obstacles avant que de pouvoir parvenir aux ouvrages.

ennemis , & que la gauche aux ordres du Brigadier-Général Pigot fût en même-tems engagée avec les rebelles à Charles-Town , où le feu fut mis dans un moment très-critique , le Brigadier poussa toujours son entreprise , & vint enfin à bout de se rendre maître de la redoute.

Les rebelles furent alors forcés dans leurs autres retranchemens & poursuivis jusqu'à ce qu'ils eurent entièrement abandonné la Presqu'Isle , laissant en arriere cinq piéces de canon.

La perte des rebelles doit être considérable , à en juger par le grand nombre qu'ils emportèrent pendant l'action , & qu'ils enterrent dans des creux que l'on a depuis découverts ; à quoi il faut ajouter ce qu'ils ont souffert par le feu des vaisseaux & des chaloupes. On en enterra environ une centaine le jour suivant , & l'on en trouva trente blessés sur le champ de bataille , dont trois sont morts depuis.

J'envoie ci-inclus à V. Exc. la liste des morts & blessés des troupes de Sa Majesté.

Cette action a fait voir la supériorité de ces troupes , qui , malgré tous les désavantages , ont attaqué & défait un nombre de gens , qui leur étoit au moins trois fois supérieur , & qui d'ailleurs étoit dans un poste très-fort & couvert par des retranchemens.

Le Général-Major Howe s'est distingué par sa conduite en cette occasion , & son exemple a inspiré la même ardeur aux troupes. Le Général-Major Clinton , qui devoit

le soutenir, à suivi ses traces ; & , pour rendre justice au Brigadier-Général Pigot , je dois ajouter , que le succès de cette journée doit en grande partie s'attribuer à sa fermeté & à sa bravoure.

Les Lieutenans-Colonels Nesbit , Abercromby , & Clark ; les Majors Butler , Williams , Bruce , Spendlove , Smelt , Mitchell , Pitcairne , & Short se sont fort distingués ; & en général la valeur des officiers & soldats britanniques n'a jamais éclaté davantage qu'en cette occasion.

J'ai l'honneur d'être , &c.

(Signé) TH. GAGE.

Liste des morts & blessés de l'armée du Roi.

1. Lieutenant-Colonel , (Mr. Abercromby)
 2 Majors. (Mrs. Williams , & Pitcairne ,)
 7 Capitaines , 9 Lieutenans , 15 sergens , 1 tambour , 191 bas-officiers & soldats tués ;
 trois Majors , 27 Capitaines , 32 Lieutenans , 8 Enseignes , 40 sergens , 12 tambours , 706 bas-officiers ou soldats blessés. Parmi les tués se trouve le Lieutenant Gould , le même qui , aiant été blessé & fait prisonnier à l'affaire de Lexington , avoit été échangé depuis peu , & au quel près de 2000 livres sterling de revenu paroissent n'avoir pû faire perdre le goût du service , ni celui de se faire tuer en portant les armes pour le service de son Roi.

Quelques frégates ont ordre d'aller joindre le Capitaine Montague , pour faire rentrer dans leur devoir les habitans de la Virginie , dont la conduite a obligé le Comte de Dun-

mère, Gouverneur de cette province, à penser à sa sûreté & à celle de sa famille : cette commission ne paroît pas fort difficile, parce qu'ils habitent tous le long de rivières navigables, & qu'ils tirent leur subsistance du commerce. Les Canadiens sont en marche sous les ordres du Général Carleton, pour aller favoriser les opérations de Mr. Gage.

La députation des ouvriers employés à la construction des vaisseaux dans nos divers chantiers a présenté au Roi une pétition pour solliciter le redressement de quelques griefs & avoir une double paie. " Nous sommes très-fâchés, disent-ils entr'autres dans cet écrit, que nos représentations à l'Amirauté n'aient rien opéré, nous nous trouvons dans la cruelle nécessité de quitter pour toujours les chantiers de Votre Majesté, à moins que nos griefs ne soient promptement redressés „. On sent assez que ces gens ont reçu quelque influence du génie qui anime l'Amérique & l'Opposition ; on leur avoit même prêté l'abominable dessein de mettre le feu aux navires, que l'on construit & répare à Woolwich ; surquoi l'on y avoit envoyé deux détachemens, l'un des gardes à cheval & l'autre des gardes à pied : mais, comme ce bruit s'est trouvé mal fondé, & que, quoique les artisans y soient toujours dans la même disposition, tout d'ailleurs est fort tranquille à Woolwich, le premier de ces détachemens en est revenu : on a jugé à propos d'y laisser celui des gardes à pied.

Le Prince de Mafseran , Ambaffadeur d'Ef-pagne , a pris à bail l'hôtel qu'occupe le Comte de Guines , Ambaffadeur de France , qui paroît n'être revenu ici que pour fes affaires particulieres , dont le reglement exigeoit fa préfence. Le Prince de Mafseran a de plus loué une maifon de campagne à peu de diftance de cette ville , pour aller s'y recréer quelques heures dans la femaine ; & par tous les arrangemens qu'il y fait faire , ainfi qu'à l'hôtel , il ne paroît pas penfer à quitter l'Angleterre de quatre ou cinq ans.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 20 Juillet.) Il y eut le 10 de ce mois à Laxembourg une fuperbe illumination & un magnifique feu d'artifice , à l'occafion de l'arrivée heureufe de Leurs Alteffes Roïales l'Archiduc Ferdinand & l'Archiducheffe Béatrix fon époufe ; les fêtes varient & fe fuccedent chaque jour ; elles dureront pendant tout le tems que la Cour féjournera en ce château.

La Cour étant convenüe avec la Porte de faire de nouveau regler & fixer définitivement les limites entre leurs Etats refpectifs , elles ont déjà nommé leurs Commiffaires à cet effet. Celui de notre part eft Mr. de Jenifch , Secretaire-aulique au département turc , dont les talens pour une pareille commiffion font reconnus. Il eft élève de l'Academie de langues orientales , dont le Pere Franz , Jéfuite , a eu ci-devant la direction : ainfi il

parle très-bien la langue turque ; il a déjà été employé à la Cour de Constantinople ; & il a d'ailleurs l'avantage d'avoir alors lié connoissance avec le Commissaire , désigné par la Porte , & qui se nomme Tahin-Aga.

On travaille avec beaucoup d'activité à la construction du nouveau château de plaisance de Schoenbrunn , dont l'Impératrice-Reine a posé la première pierre. Ce bâtiment est placé en face de l'ancien.

Le Pere Parhammer , ci-devant Jésuite & confesseur de feu l'Empereur François I. de glorieuse mémoire , quitte la maison des orphelins , dont il avoit la direction , & la Cour doit lui donner la Cure d'Ehrichsdorff sur le Danube , que possédoit feu Mr. Marxer , Evêque-Suffragant de cet Archevêché.

I T A L I E.

MILAN (*le 18 Juillet.*) On vient de publier ici un édit de Sa Maj. l'Impératrice-Reine , relatif aux confiscations dont on avoit trouvé les moïens d'é luder les effets. Les coupables , sujets à cette peine , étoient ordinairement exclus par leurs parens dans leurs testamens de la succession aux biens héréditaires ; on ne leur donnoit cette exclusion que pour empêcher le fisc de s'emparer de ces biens sujets à la loi , & pour les conserver dans une famille assez malheureuse déjà d'avoir produit un coupable. La privation d'un bien qui devoit y rester , ne faisoit qu'aggraver sa situation. L'humanité exigeoit

peut-être qu'on fermât les yeux sur ces dispositions, & on les a fermés long-tems; mais l'intérêt de la société, la justice dont les préceptes sont plus severes, demandoient à leur tour une loi qui fit jouir le fisc de ses droits dans toute leur plénitude; les familles punies en partie par cette privation des fautes du délinquant, pourront avoir l'œil sur tous les membres qui les composent, & prévenir par-là des crimes que la vigilance peut empêcher; c'est le motif qui a dicté l'édit que nous annonçons; il rétablit le fisc dans ses droits, proscriit tous les testamens qui tendent à l'en priver, les déclare nuls & frauduleux, défend aux Notaires publics d'en recevoir aucun de ce genre, & ordonne aux Tribunaux de veiller à l'exécution de cette loi qui sera générale dans toute cette partie soumise à la domination autrichienne.

Le Chevalier Monino, Ministre du Roi d'Espagne, a fait passer aux Ex-Jésuites espagnols demeurant à Bologne un ordre, par le quel il est enjoint à ceux qui demeurent en grand nombre dans cette ville-là, de vivre séparément les uns des autres avant le terme de quinze jours, & non en communauté comme ils l'ont fait ci-devant, même jusqu'au nombre de trente. On leur permet seulement d'être trois ensemble, & pas plus, sous peine en cas de transgression d'être privés de la pension que Sa Maj. a bien voulu leur accorder. Comme il est difficile de trouver dans cette ville tant de logis, la plupart de ces Messieurs se sont déjà retirés dans

d'autres villes de l'Etat ecclésiastique du côté de Rome, & principalement à Viterbe.

NAPLES (*le 10 Juillet.*) Les quatre frégates du Roi ont fait voile vers l'Espagne, où elles transportent quatre régimens. Le Commandant de cette escadre a ordre de n'ouvrir ses instructions qu'à une certaine hauteur. Elle ne joindra pas la flotte espagnole avant l'expédition projetée, puisqu'on écrit de Malthe, que celle-ci a déjà été vûe dans la mer d'Alger.

Le Roi aiant enfin agréé la démission du Cardinal Orfini, son Ministre plénipotentiaire auprès du St. Siège, Sa Maj. vient de nommer à sa place le Prince Albertini, qui a été revêtu ci-devant d'un pareil caractère aux Cours d'Angleterre & de Portugal. On ne fait pas encore qui succédera au Cardinal Sérfale dans l'Archevêché de cette ville: il y a deux compétiteurs pour cette place, d'autant plus distinguée que, suivant une convention entre notre Cour & celle de Rome, le chapeau de Cardinal y est comme attaché. L'un de ces concurrens est Mr. Pignatelli, Archevêque de Capoue, l'autre Mr. Filinghieri, Archevêque de Palerme. L'on croit que ce dernier le remportera, pour le récompenser de la maniere courageuse & prudente, dont il s'est conduit pendant les troubles populaires à Palerme.

Le Gouvernement a résolu de rétablir le célèbre port de Brindisi dans le même état qu'il étoit au tems des anciens Romains, & en conséquence il a nommé Dom Caravelli,

professeur de mathématique , & l'ingénieur Pigonati pour s'y transporter incessamment & faire travailler aussi-tôt à une entreprise si importante.

C O R T E (*le 8 Juillet.*) Les Etats de Corse, qui se tenoient à Bastia, se sont séparés le 22 du mois dernier. Mr. Doria, Evêque d'Ajaccio qui présidoit cette assemblée, a fait en italien le discours pour la clôture. Les députés, nommés pour aller porter aux pieds du trône les hommages de la Corse, font pour le Clergé, Mr. de Guernes, Evêque d'Aleria; pour la Noblesse, Mr. de Petriconi, Chevalier de St. Louis, Colonel de dragons au service de France, & pour le tiers-état, Mr. Benedetti, podestat-major de la Piève de Vico, au-delà des monts.

R O M E (*le 19 Juillet.*) On a eu bien de la peine à vaincre le dégoût qu'avoit le Pape pour le palais du Quirinal, quoiqu'on en ait renouvelé non-seulement les planchers, mais encore recrépi les murailles, depuis la mort de Clément XIV, & qu'il peut se faire qu'il n'y occupe pas les mêmes appartemens. Ce dégoût peut venir de ce que Sa Sainteté quitte à regret le voisinage de la Basilique du Vatican, où elle descendoit chaque soir pour adorer le St. Sacrement & révéler le tombeau des saints Apôtres, quand elle n'alloit pas aux prières des 40 heures. Cependant le 9 au soir le Pape quitta le Vatican, & se rendit au Quirinal en forme publique, au milieu d'un grand concours,

& des acclamations de tout Rome. Mgr. l'Archiduc Maximilien a vû , avec satisfaction du palais qu'il habite , la marche pompeuse du Souverain Pontife qui , se tournant de son côté , donna la bénédiction à ce Prince , qui se jeta aussi-tôt à genoux très-religieusement , fit le signe de la Croix selon sa coutume , & s'étant ensuite relevé , fit trois révérences au St. Pere. A peine le Pape étoit-il passé , que ce Prince devança avec sa voiture le cortège de Sa Sainteté , pour voir encore cette cérémonie du petit palais du Prince Rospigliosi.

Le courrier extraordinaire que le Commandeur d'Almada , Ambassadeur de Portugal , expédia le 5 de ce mois à Lisbonne , est porteur du Bref relatif au concordat , déjà entamé sous le dernier Pontificat & achevé par le Pape regnant , entre le St. Siège & cette Cour. On fait que par ce concordat le Souverain Pontife accorde à Sa Maj. Très-Fidele , pendant cinquante ans , une dîme extraordinaire sur tous les biens du Clergé , tant séculier que régulier de son Roïaume , & que le Roi de son côté s'engage à paier annuellement à la Chambre pontificale la somme de 50 mille scudis pour l'entretien des Ex-Jésuites de ses Etats ; ainsi ceux-ci ne feront plus long-tems sans toucher les pensions qui leur avoient été refusées depuis leur exil , & le trésor pontifical se trouve dédommagé des avances considérables qu'il avoit faites pour leur subsistance.

Le Pape a créé dans le Consistoire du 17 deux

autres Cardinaux qu'il s'est réservés *in petto*, puis a nommé à différentes Eglises en-deçà & au-delà des monts, & conféré quatre titres d'Evêques *in partibus* à des Sujets respectables. Sa Sainteté a désigné Messieurs Alexandre Mattei & Silva Prélats adjoints à la sacrée Congrégation du Concile, pour examiner l'état que donnent de leurs Eglises les Ordinaires & Abbés, lorsqu'ils viennent au tombeau des Apôtres. De plus, Sa Sainteté a mis ce dernier au nombre des Prélats consultants de la Congrégation des Rites.

La Congrégation sur les affaires jésuitiques s'est assemblée le 10 au matin au Quirinal; mais il ne s'y est trouvé que les Cardinaux Corsini, Caraffa di Trajetto & Zelada, avec l'Avocat Andreëtti. Les Cardinaux Marefoschi & Cafali, qui vouloient déjà s'excuser, sous prétexte d'indisposition, d'assister à l'assemblée du 19 Juin, se sont réellement dispensés de se trouver à celle-ci; & l'on croit, qu'ils sont si dégoûtés des contradictions qu'ils éprouvent sous le présent Pontificat, qu'ils s'abstiendront d'y venir désormais. L'on ignore en attendant, quel est le véritable état des affaires tant à l'égard des prisonniers du château St. Ange que des autres individus de la ci-devant Société: & l'on pense, que Sa Sainteté est elle-même dans l'incertitude. Depuis que le Ministre d'Espagne a déclaré l'ordre qu'il avoit de quitter l'Etat ecclésiastique au moment, que le Général seroit relâché, on croit que cette affaire traînera en longueur.

Six Cardinaux protecteurs du College germanique étoient dans l'usage de s'assembler tous les ans, au mois de Juillet, pour nommer de nouveaux élèves à la place de ceux qui avoient fini le tems de leurs études, & en étoient fortis. Cette nomination n'avoit pas eu lieu depuis la suppression des Jésuites : le Pape en a chargé le Cardinal Cafali, sur-intendant de ce College, qui y a admis trente-un nouveaux sujets. Le St. Pere, par un billet de la Secretairerie d'Etat, vient de déclarer Gouverneur de Sinigaglia le Comte Antonelli, & a conféré à Mr. Jean Ricci la place de Cornette d'une des compagnies de chevaux-legers, dont jouissoit ce dernier.

Le Souverain Pontife aiant fait appeller le Général des Augustins, lui a dit : *Pere Général, vous avez écrit, je ne fais par quel motif, à la Cour d'Espagne, que j'allois incontinent remettre en liberté les Ex-Jésuites, détenus au château St. Ange, & former des autres individus une Congrégation, sous le nom de St. Xavier; vous devez voir que ni l'un, ni l'autre n'est vrai jusqu'ici. Ainsi j'espere qu'à l'avenir vous écrirez la vérité de ce qui se passe ici & non vos conjectures sur ce qui doit y arriver.* Le Général ne répondit rien autre chose, sinon qu'il profiteroit de la leçon du St. Pere & qu'il se conformeroit à ses ordres. --- Par ordre du Souverain Pontife, on a fait sortir de la Mission à Monte-Citorio deux Religieux de la Congrégation de St. Vincent de Paule,

le Pere Origgi , directeur de cette maison , & son frere compaignon , pour avoir raconté à leurs séminaristes certaines guérisons qu'ils donnoient pour miraculeuses , avant qu'elles ne fussent constatées juridiquement , & leur avoir en conséquence distribué des images , sans y être autorisés. ---- Le Prince de Salm-Salm , qui avoit embrassé l'état ecclésiastique , & qui étoit déjà entré dans les Ordres sacrés , (il étoit Sous-Diacre) se trouvant le chef de sa maison , a sollicité la dissolution du vœu qui l'oblige au célibat. Sa Sainteté avoit remis cette demande à la Congrégation suprême du saint Office , dont elle a reçu l'avis , en conséquence du quel , elle a accordé au Prince la dispense qu'il demandoit. ---- Les deux Dominicains , qui ont eu la tête tranchée pour la Foi à Tunquin , le 7 Novembre 1773 , & dont nous avons déjà parlé , sont les Peres Hyacinthe Castagueda du Roïaume de Valence , & Vincent de la Paix , Tunquinois. Le Prélat Borgia , à qui les pieces les plus authentiques à ce sujet sont parvenues , a eu l'honneur de les remettre à Sa Sainteté.

On a imprimé en France & même à Paris , comme il paroît par le titre , une vie du Pontificat de Clement XIV , écrite en François (a). Elle a révolté tout Rome par la fausseté des faits qui y sont rapportés. Un homme de considération , connu par son état

(a) Voyez le Journal de Mai , II. part. page 756.

& ses lumieres, a écrit à l'auteur la lettre suivante.

On voit circuler depuis peu un ouvrage qu'on dit être sorti de votre plume & que vous donnez sous ce titre : Vie du Pape Clément XIV. Votre intention sans doute n'a jamais été Monsieur, que ce livre vint en Italie. Vous l'écriviez pour des gens qui, sans examen, prennent pour argent comptant tout ce qu'on leur donne comme venant de loin ; autrement vous y eussiez mis quelque exactitude, du moins pour les faits les plus intéressans, qui presque tous sont avancés fort gratuitement, comme, par exemple, celui de la page 275, où vous donnez au feu Pape pour Confesseur le digne P. Marzoni, son Général qui, depuis deux ans étoit banni du palais pontifical, pour avoir repris le frere Bontempi.... Comment avez vous pu attribuer au Général des Jésuites ces paroles: Sint quod sunt, vel non sint, qui font la réponse de Clément XIII. au Cardinal de la Rochechouart, & qu'on connoissoit dix ans avant l'époque où vous la faites éclore &c. &c. Cependant vous dites avec assurance que vous avez reçu d'Italie, par le canal des personnes les mieux instruites & les plus vraies, les anecdotes que vous desiriez. Vous ne voulez, ajoutez vous, être que l'écho de la vérité, & vous l'êtes devenu du mensonge ; si c'est sans le savoir, la faute est plus pardonnable. Selon votre principe, couché à la page XI^me de la Préface, vous devez déchirer votre histoire & ne plus croire aucun fait qui s'y rencontre ;

car je puis vous assurer & je vous le démontrerai dans la suite que les autorités, sur lesquelles votre ouvrage est appuyé, ne sont pas suffisantes pour convaincre le lecteur instruit de ce qui regarde le Pontificat de Clément XIV. . . . J'ai l'honneur d'être &c.

CIVITA-VECCHIA (le 8 Juillet.) Il a passé par Rome un courier, venant de Corfou & qui se rendoit à Venise. Il a dit, qu'on appercevoit à la hauteur de cette Isle une flotte turque. Puis le bruit s'est répandu dans Rome que les Algériens s'avançoient conjointement avec les Russes pour faire une invasion dans l'Isle de Sicile qui est ouverte de tous côtés, & cela pour tenter une diversion qui obligeât la flotte espagnole, dont on ne connoît guere les vûes, à se partager. On fera faire le cas qu'il convient d'un tel bruit, d'autant que les lettres de Palerme & de Siracuse ne font aucune mention d'une telle expédition qui deviendroit peut-être vraisemblable, si la flotte d'Espagne venoit à échouer devant Alger. On dit, que le Roi d'Espagne se propose de former un établissement, ou d'élever une forteresse à Bonne en Afrique, & qu'il veut prévenir les Russes qui pensent eux-mêmes à s'établir en cet endroit pour l'avantage de leur commerce; mais c'est au tems à confirmer de telles conjectures.

On a lancé à la mer la semaine dernière la galere commandante du Pape; elle est remarquable par les ouvrages de sculpture & par les dorures qui ornent les dehors de la

poupe ; mais on n'a pû lui trouver dans l' Arsenal un mât assez grand , & on a été obligé d'en commander un à Toulon , après en avoir cherché inutilement à Genes & à Naples. Cet incident est cause qu'on n'a pû armer cette campagne qu'une seule galere , qui va bientôt faire voile pour croiser contre les Barbaresques dont les parages de la Sardaigne sont infestés , & qui paroissent de tems- en - tems sur les côtes de l'Etat ecclésiastique.

F R A N C E.

PARIS (le 31 Juillet.) Messieurs le Duc de la Vrilliere , le Contrôleur-général , de Marville , Conseiller d'Etat , & d'Ormesson fils , Intendant des finances , ont été mardi , 11 de ce mois , se notifier Commissaires du Roi à l'assemblée du Clergé , en vertu d'une lettre de cachet , que Mr. le Duc de la Vrilliere , portant la parole , remit au Président de cette assemblée ; & ils prononcèrent des discours réciproques à cette occasion. Ces Commissaires , étant retournés le 13 à la même assemblée , qui se tient , comme à l'ordinaire , au Couvent des Grands - Augustins , ils firent la demande de seize millions pour le don-gratuit de droit.

Le Parlement a fait un arrêté pour maintenir sa prérogative d'être la *seule Cour des Pairs* , & la Cour des aides bien loin de contredire cette prétention , l'a confirmé par une déclaration solennelle. L'arrêté du Parlement est du 27 Juin. Il y est dit que , *si l'ancienneté*

Pancienneté & l'universalité primitive de juridiction de la Cour de France sur tous les objets de justice & territoire du Roïaume, ont pû assûrer à ses membres essentiels & primordiaux la faculté de siéger & donner leur suffrage dans les Cours supérieures, dont les objets ont été ou peuvent être regardés comme distraits, à quelques égards, de l'étendue de la juridiction de la Cour de France; il n'en peut résulter, que les matieres, dont la connoissance appartient de tout tems à la dite Cour de France, Cour capitale & métropolitaine de nos Rois, & dont les affaires concernant leur personne ou leur dignité font partie, aient jamais pû ou puissent jamais être distraites de la Cour, à la quelle, de toute ancienneté, elles ont été ou dû être légitimement portées; ni que les Princes du Sang & les Pairs de France, membres essentiels du Parlement depuis l'origine de la Monarchie, aient jamais été, ou puissent jamais être, en aucun tems, regardés comme membres, ni puissent jamais être soumis à la discipline & jugement d'aucune autre Cour que de la Cour de France, Cour des Pairs.

La réception de Mr. le Maréchal de Clermont-Tonnerre s'est faite le 13 au Parlement d'une maniere pompeuse & brillante. Le Duc de Bourbon, le Prince de Conti, & le Comte de la Marche assisterent à cette cérémonie. Mr. le premier-Président prononça un discours, où il parla de l'ancienneté de la maison de Mr. le Maréchal, dont la noblesse remonte à plus de 400 ans: il rappella,

qu'il y a 200 ans qu'un de ses aïeux fut fait Duc & Pair, mais qu'étant obligé de partir pour défendre l'Etat & son Prince, il n'eut point le tems de se faire recevoir, & qu'il mourut d'une blessure à l'armée. Il est remarquable, qu'en cette occasion Mr. le Maréchal, qui est âgé de 84 ans, eut la satisfaction d'y voir ses descendans jusqu'au troisieme degré.

On écrit de Bourdeaux que, sur ce qu'il n'y avoit que le Président Pichard & trois de ses adhérens qui eussent ôsé braver les affronts pour continuer d'aller au Palais, Mr. le Garde des sceaux, aiant écrit aux autres, par ordre du Roi, de remplir aussi leur devoir de Magistrats, ils se sont rendus à cet effet, le 6 de ce mois, au Palais; mais Mr. le premier-Président étant allé au-devant d'eux, a dit : *que sa Compagnie des rentrants avoit arrêté de ne point communiquer avec eux en aucune maniere* : ils ont vainement représenté, *qu'ils ne venoient que par ordre du Roi; qu'une partie du Parlement n'avoit pas le droit d'exclure l'autre sans procès &c.* Ils ont été réduits à faire une protestation qu'ils ont envoyé au ministere, & cette scène a précipité, comme nous l'avons dit, le départ du Maréchal de Mouchy. On est dans l'impatience d'apprendre ce qu'il aura effectué.

Dernier
Journ. p.
230.

On disoit que l'affaire de Mr. Langlois étoit des plus graves, vû qu'il passoit sa vie chez Mr. le Chancelier, exilé près les Andelis, & qu'on avoit arrêté en même-tems

que lui, le maître de poste, un Curé des environs & un boucher de Gifors; cependant il est sorti de la Bastille, aussi-tôt qu'il a subi un interrogatoire. Il reste encore à Paris avec ses amis. Il est fort estimé de tous ceux qui le connoissent. On commence à croire qu'il y a dans cette affaire des intrigues dirigées contre Mr. le Chancelier, & que les vrais coupables sont les inventeurs & les promoteurs de ces accusations. Le refus de Sacremens fait sur la Paroisse de St. Roch n'a point eu de suites; on dit pourtant que le Prêtre qui l'a fait, est exilé au Diocèse d'Embrun, dont il est natif. Le procès du Maréchal de Richelieu va fort lentement: bien des gens prétendent que Madame de Saint-Vincent sera élargie, & que l'affaire restera pendue au croc.

Monfieur & Madame en allant à Chambéry garderont l'*incognito*, sous le nom de Duc & de Duchesse de Vendôme, pour éviter le cérémonial. On assure que ce Prince sera pourvû du Gouvernement du Languedoc, qu'avoit le feu Comte d'Eu; & que la belle maison de plaifance de Sceaux sera donnée à Mgr. le Comte d'Artois. Le Comte d'Eu a été enterré à cette maison, le 16 de ce mois, sans cérémonie, ainsi qu'il l'avoit désiré. Ce Prince laisse après lui une succession immense, puisqu'on lui comptoit pour plus de vingt millions de biens. Il a fait Mgr. le Duc de Penthièvre son légataire universel. Ce legs est composé, 1°. d'une somme de trois millions & des arrérages de

cette somme, que Sa Maj. lui devoit pour la vente qui lui avoit été faite par Mr. le Comte d'Eu, de l'hôtel du Maine, de son hôtel à Versailles, de celui de Marli, des châteaux de Sceaux, d'Aumale & d'Anet. Tous ces objets avoient été estimés douze millions; mais Mr. le Comte d'Eu les avoit laissés pour trois au feu Roi; 2°. de deux millions que Sa Maj. lui devoit pour d'autres objets; 3°. de sa vaisselle, bijoux, diamans, argent comptant, &c.

Mr. François de Neufchâteau, connu par ses talens pour la poésie, & qui depuis est entré dans la carrière du barreau, s'étant présenté pour plaider une cause au Palais, l'Avocat adverse n'a point voulu plaider contre lui; l'ordre des Avocats lui a fait un grief d'avoir composé dans le tems une ode contre le Parlement & une en faveur du nouveau tribunal.

Mr. Albert, Lieutenant-général de police, vient de réformer six commis dans un seul bureau de son département. Comme ce bureau regarde particulièrement les arts & métiers, on en infere que cette réforme tient aux changemens que l'on se propose de faire dans cette partie; ils ne tarderont pas à être publics s'ils doivent en effet avoir lieu. En attendant, Mr. le Lieutenant-général de police a fait donner des ordres à toutes les communautés d'arts & métiers de ne faire aucune espece de faïsse, sans y être spécialement autorisées par lui. Ce qui a donné lieu à cette défense, c'est que sous la plus legere

dénonciation , sur le moindre soupçon , on faisoit en grand appareil une descente dans une maison , où le plus souvent les propriétaires n'étoient point en contravention ; & on les vexoit ainsi gratuitement.

Les Curés & les Vicaires du Royaume à portions congrues viennent de présenter un Mémoire au Roi pour obtenir une augmentation de Sa Majesté. Ils représentent qu'il n'y a point de proportion entre 500 livres qu'ont les premiers , 200 les seconds , & la cherté des vivres qui dure depuis l'Edit de 1768 , qui les a fixés à cette somme. Cette Classe la plus utile & la plus laborieuse des Ecclésiastiques , met sous les yeux du Roi son extrême indigence ; & par les détails de sa misere elle intéresse l'humanité comme la Religion à venir à son secours. En adressant ce Mémoire au Roi , les Curés & Vicaires l'ont aussi envoié à tous les Princes du Sang avec des lettres touchantes sur leur situation , en les suppliant de leur accorder leur protection auprès du Souverain. Il faut croire que l'assemblée du Clergé s'occupera de cet objet qui intéresse le saint Ministère , & quelle indiquera les moïens de suppléer à la médiocrité de ces portions congrues.

Une compagnie a proposé à Mr. le Contrôleur-général , de mettre en régie tous les coches , messageries , rouliers & les voitures de la Cour. Elle prétend qu'étant au compte du Roi , Sa Majesté & le public y gagneront. Quant au gain que le Roi doit y faire , c'est une affaire de calcul & de

finance; mais quant à celui du public, il est clair & démontré. Les messageries qui appartiennent aux postes, son mal administrées, & le service est fort mal fait. Le public s'en plaint depuis long-temps, & il verra sûrement avec plaisir ce changement; d'autant mieux qu'on annonce, que le service sera fait à moins de fraix, & avec plus de célérité.

Mr. le Comte d'Aranda avec d'autres Ambassadeurs & personnes de distinction, ont vu faire ces jours-ci dans la Seine l'épreuve d'un navire qui ne peut aller à fond. Quoiqu'on le fasse culbuter & remplir d'eau, il surnage toujours par des contrepoids qu'a inventés le sieur de Bernierés; Contrôleur des ponts & chauffées.

Comme les mois d'été exigent plus indispensablement une continuité de travail à la campagne, & qu'on y célèbre beaucoup de fêtes, l'Abbé Roubaud propose dans sa gazette d'agriculture de remettre la célébration de chaque fête au dimanche suivant. Divers auteurs ont fait monter à plusieurs millions le bénéfice qui en reviendrait à l'Etat par leur suppression; mais il y a ici des médecins qui prétendent que le païsan n'est pas capable d'un travail sans relache durant les chaleurs de l'été, & que le repos du dimanche ne lui suffit pas; ils diffèrent la-dessus des choses fort spécieuses.

La tragédie des Arfacides en 6 actes, qui a été jouée le 17, n'a point eu de succès. Le public prévenu par l'innovation étoit per-

suadé d'avance que l'ouvrage seroit long & ennuyeux, & il ne s'est pas trompé. Il a témoigné de bonne heure sa mauvaise volonté par des huées continuelles, ce qui a rendu cette représentation très-désagréable.

On a reçu de l'étranger une *Analyse de l'Histoire philosophique & politique des établissemens & du commerce des Européens dans les Deux-Indes*; nos imprimeurs viennent de faire une nouvelle édition de cet ouvrage qui relève beaucoup d'erreurs & d'inconséquences, dont Mr. Raynal a défiguré son histoire (voyez le *Journal de Fév. II. part. p. 229. & de Mars, I. part. pag. 320.*)

VERSAILLES (Le 31 Juillet.) Mr de Lamoignon de Malesherbes a prêté serment le 21, entre les mains de S. M., pour la charge de Secrétaire d'Etat dont il a été pourvû, ainsi que du département de la Maison du Roi, sur la démission du Duc de la Vrilliere. Le même jour il a eu l'honneur d'être présenté en cette qualité à la Reine & à la Famille-royale. Ce Seigneur aiant remis au Roi sa démission de la charge de Premier-Président de la Cour des Aides de Paris, Sa Majesté en a pourvû le sieur Barentin, ci-devant Avocat-général du Parlement de la même ville, qui en cette qualité, a eu l'honneur d'être présenté, par le Garde des Sceaux de France, à Sa Maj., à la quelle il a fait ses remerciemens: il a fait aussi ses révérences à la Reine & à la Famille-royale. --- Le Roi a accordé au Duc de la Vrilliere une pension annuelle de 60,000 livres. Mr.

Ménard de Choufy, premier Commis du bureau du département, dont étoit ci-devant chargé le Duc de la Vrilliere, a aussi donné sa démission de cet emploi; & Sa Majesté l'a nommé son Ministre plénipotentiaire à Nuremberg. C'est Mr. de Beaumont qui le remplace. Mr. Nougaret, du même bureau, s'est aussi retiré, & sa place a été donnée à Mr. Borot.

On mande de Marseille la nouvelle suivante. Le Capitaine Domergue, Commandant le Brigantin le Postillon d'Alger, arrivé le 6 de ce mois, rapporte qu'il est parti d'Alger le 27 Juin & que le jour de son départ, trois Couriers venant, l'un de Mascara dans les Terres, l'autre de Mostagan & le troisième de Serceci, avoient annoncé qu'il avoit paru sur la côte quatre-vingts à cent bâtimens, parmi les quels il y avoit quelques vaisseaux de ligne; ils ajoutent qu'à Alger on s'est préparé à une vigoureuse défense; qu'on y a monté deux mille canons depuis le Cap Cassine jusqu'au Cap Matifou, ce qui comprend toute la rade d'Alger; que les troupes qu'on a mises sur pied, vont à plus de cent cinquante mille hommes. Le Bey de Constantine est campé avec quarante mille hommes aux approches du Cap Matifou; le Bey de Titery, avec pareil nombre, aux environs du Golfe d'Alger, à sept lieues de distance; le Calife du Bey de Mascara y est aussi campé avec vingt mille hommes; le Bey de Mascara en personne est campé à Arzeou avec un corps de trente à quarante mille hommes; l'Aga d'Alger est à une des portes de la ville, nommée Barbazou, avec six mille Turcs; le Caznagi, à une autre des portes, nommée Barbaronel, avec deux mille Turcs; il y a environ trois mille hommes à la tour de Cassine, & le Vekilargi de la marine reste sur le Môle avec deux mille Turcs.

Le Capitaine Domergue rapporte aussi que le corps de troupes du Bey de Titery est composé en grande partie de Cavalerie. Ce Capitaine a

embarqué trente-un passagers, parmi les quels se trouvent la femme du sieur de la Vallée, Consul & Chargé des affaires de France, celles des Consuls de Suede & de Danemarck, & celle du Chancelier de Hollande avec leurs enfants & domestiques. „ Depuis ces nouvelles on a reçu celle de la défaite de l'armée d'Espagne.

Fin du mémoire pour le soulagement des pauvres.

L'évaluation de l'ouvrage sera faite par une femme qui sera attachée au bureau de chacun de ces commerçans ; & afin d'exciter au travail & augmenter ce genre de secours, on recommandera de faire l'évaluation un peu au-dessus du prix ordinaire.

L'ouvrier qui aura rapporté son ouvrage au bureau, pourroit se croire lésé par l'évaluation s'il étoit obligé d'y acquiescer : peut-être prétendra-t-il que sa main d'œuvre est d'un plus grand prix que celui au quel elle aura été estimée. On a senti cet inconvénient ; on propose de laisser à l'ouvrier la liberté de remporter son ouvrage, d'aller le vendre ailleurs ; néanmoins, en rapportant au bureau la valeur de la matière qui lui avoit été avancée, on lui en livrera une autre quantité.

Les commerçans chargés de chaque bureau, vendront les ouvrages qui leur auront été rapportés ; & du prix qui en sera résulté, ils acheteront de la nouvelle matière.

Ainsi chaque famille sera assurée d'une ressource prête à la soulager. Un double avantage lui est présenté, l'un d'obtenir la matière, quelle que soit son indigence, & sans être tenu de rien déboursier, l'autre d'être assurée du plus prompt débit, & de n'être pas obligée de chercher & d'attendre les salaires qui doivent l'aider à subsister : ces salaires distribués à tous les consommateurs, même aux enfants dont la famille est composée, seront proportionnés aux besoins : la classe même de ces indigents que la honte couvre d'un voile & cache à la société qui les soulage, pourra vaquer à un tra-

vail exécuté dans l'intérieur des maisons & à l'ombre du secret domestique, & participer à ce secours; & les indigents à qui leur tempérament ou leurs infirmités ne permettent ni de se livrer à aucune occupation, ni d'espérer aucun salaire, trouveront dans ce travail public, l'avantage que les aumônes ordinaires concentrées dans un cercle plus étroit & plus resserré, pourvoient mieux à leurs besoins.

C'est du zèle & de l'application de Mrs. les Curés, que dépend principalement le succès d'une ressource si précieuse. C'est le pouvoir qu'ils ont sur l'esprit des peuples, la confiance qu'ils se sont faite pour l'inspirer, qui peut seule déterminer les indigents à se livrer à un travail au quel peut-être ils ne sont pas accoutumés: la menace de leur retirer les aumônes, la précaution de les leur diminuer quand le travail se ralentit, l'annonce qu'elles ne continueront que jusqu'à un délai fixé, pour donner à leur famille le tems de s'habituer aux ouvrages qui leur auront été indiqués, sont des moyens dont ils peuvent se servir avec avantage, & qui paroissent capables de vaincre la répugnance & la paresse.

METZ (le 9 Août.) Le Duc de Gloucester, frere du Roi d'Angleterre, est arrivé hier ici de Paris avec une nombreuse suite. — On a reçu ces jours passés à l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de cette ville, le célèbre Pere Boscowich, Ex-Jésuite, astronome de la marine, & précepteur d'astronomie de Mgr. le Duc de Chartres.

E S P A G N E.

MADRID (Le 14 Juillet.) Le Roi vient de recevoir les nouvelles suivantes de l'état & de l'expédition de la grande flotte envoyée contre Alger. Elle n'a pû arriver

à la vûe d'Alger que le premier de ce mois. Les deux Généraux (a) firent d'abord des dispositions, pour se placer dans la Baie jusqu'à ce que le tems & les circonstances pussent favoriser un débarquement. Ils observèrent, que la Régence s'étoit déjà préparée à une vigoureuse défense. Sans doute la détention inespérée du Convoi à Carthagene lui avoit fait soupçonner son véritable objet. Ainsi, pour détourner son attention du lieu qui paroissoit le plus propre pour y faire descente, on employa les vaisseaux le St. Joseph & l'Orient à battre deux forts & quelques redoutes de l'ennemi; ce qu'ils exécuterent avec la plus grande intelligence & activité, bien que le premier courût grand risque par les dommages qu'il avoit reçus dans le corps du bâtiment & dans sa mâture, parce qu'une balle lui aiant coupé le principal cable, le courant de l'eau l'avoit poussé jusqu'à la mi-portée du canon des ennemis.

Les Généraux étant convenus du parage où devoit se faire le débarquement, & le tems étant favorable, ils firent les arrangements nécessaires pour l'exécuter le 8 Juillet au point du jour. En conséquence, un Corps de 8000 hommes, divisé en 7 colonnes, soutenu & escorté par un nombre convenable de vaisseaux de guerre, mit pied à terre à 4 heures du matin, avec tout le secret &

(a) Les forces de terre étoient commandées par le Comte d'O-Reilly, & l'armée navale par Don Pedro Castejon.

la promptitude imaginables , à une lieue & demie de la ville du côté du Levant ; & tout le reste de l'armée débarqua avec une vitesse incroyable pendant les quatre heures suivantes. Quoique le nombre des ennemis se fût accru de toutes parts , nos troupes se feroient emparées dans peu de tems d'un poste très-avantageux sur une hauteur voisine : mais le premier corps , qui avoit mis pied à terre , se laissant emporter par une ardeur excessive , s'engagea inconsidérément ; ce qui fut cause que le second , à peine débarqué , n'eût d'autre parti à prendre que celui de l'imiter , pour le soutenir. & remporter le poste , ou se retirer ensemble dans le meilleur ordre possible : ceci donna lieu à une action générale , qui dura toute la journée.

Les troupes extrêmement fatiguées par la chaleur excessive , la rudesse du terrain , & des manœuvres si consécutives , se voyant hors d'état d'exécuter l'entreprise projetée , le Comte O-Reilly , d'accord avec les autres Généraux , résolut de se rembarquer avec toute l'armée ; ce qui fut exécuté la même nuit.

La perte des Maures en cette occasion doit avoir été considérable ; celle de notre armée est de quatre à cinq mille morts , du nombre des quels est le Marquis de la Romana , Maréchal de camp , Dom Gerôme Capmani , Lieutenant-Colonel , & le Général Compagnez ; & de 1800 blessés , parmi les quels on compte , selon ce qu'on a pu savoir jusqu'à présent ,

Dom Antonio Ricardos Lieutenant-Général, le Comte d'Alto & Dom Louis de Urbina Maréchaux de camp, les Comtes de Fernan-Nugnez & de Montijo & le Marquis de Villena Brigadiers, le Colonel Dom Augustin de Villers, le Lieutenant-Colonel Dom Pedro de Gorostiza, les quatre Adjudans du Général en chef Dom Felix Musquiz, Dom Joaquin de Oquendo, Dom Antonio Cornel & Dom Francisco Saavedra, avec douze Ingénieurs des seize qui ont débarqué. Quant à la marine, nous savons qu'il y a eu dans le vaisseau le saint Joseph trois hommes tués, & dix-neuf blessés, parmi les quels on compte le Commandant Dom Manuel Varona, le second Capitaine Dom Jean Moreno, & le Lieutenant de vaisseau Dom Joaquin Luzan. Il sera au reste difficile de bien être instruit du détail de cette affaire, s'il est vrai, comme on l'assure, que le Commandant en chef O-Reilly a défendu très-sérieusement à tous les officiers & autres personnes de l'armée, d'ôser écrire à ce sujet soit en Espagne, soit ailleurs.

On s'est consolé un peu de ce revers par la nouvelle qu'on a reçu de Cadix, que le vaisseau de registre le Bon-Conseil, parti de Lima le 5 Février dernier, étoit heureusement arrivé dans la Baie le 5 de ce mois. Sa cargaison consiste, pour le compte du Roi & des particuliers, en un million, 806 mille, 956 piâtres fortes en or & argent, tant monnoïé que travaillé, en barres & lingots; trois mille, 913 quintaux de cuivre; 25 mil-

le, 216 charges de cacao & 560 caiffons de quinquina.

On apprend de Burgos , qu'une grosse pluie , qui y est tombée , a tellement fait enfler les eaux de la petite riviere qui la traverse , qu'elle a submergé les rues , renversé les maisons , entraîné les habitans & les meubles , noyé les bestiaux , & fait des dommages qu'on estime à plusieurs millions. Quelques personnes ont aussi eu le malheur de périr dans les eaux ou d'être écrasées par la chute des maisons. Les mêmes désastres se font fait sentir à Saragosse & dans d'autres villes voisines, où la perte est aussi très-considérable.

P O R T U G A L.

LISBONNE (*le premier Juillet.*) Les craintes que nous inspiroit le redoutable armement de l'Espagne se sont évanouies , depuis qu'on fait avec certitude que la flotte a appareillé pour Alger. ---- On a ressenti ici , aujourd'hui vers les trois heures du matin , une forte secouffe de tremblement de terre ; mais jusqu'à présent on n'a point appris qu'elle ait causé des dommages.

P A Y S - B A S.

LA HAYE (*le 2 Août.*) Les Etats-Généraux ont reçu de Mr. Roffignol , leur Consul-général en Afrique , de nouvelles dépêches avec l'avis que , l'Empereur de Maroc

avoit refusé pour la deuxième fois les présents qu'ils lui avoient envoyés, & que d'un ton de maître, il s'est avisé de lui demander des pièces de canon, de la poudre & toutes fortes de munitions de guerre. Le procédé étrange de ce Prince Maure, dans la circonstance critique, où il se trouve vis-à-vis de l'Espagne, devient une énigme très-difficile à expliquer.

M O R T S.

Maximilien Baron de Sarny, Conseiller d'Etat & Ministre de l'Electeur de Baviere, est mort à Munich le 5 Juin, âgé de 63 ans. Il avoit résidé plusieurs années comme Secrétaire d'ambassade à Madrid, puis en qualité de Ministre auprès du Roi Catholique.

Joseph-Antoine de Lodron, de Haag & Furth, Comte du Saint-Empire-Romain, Chambellan de Son Alt. Sér. Elect. de Baviere, Conseiller intime actuel, Lieutenant-général de ses armées, Capitaine de la compagnie des Gardes-Suisses, Grand-Bailli de Hartenstein, Grand' Croix de l'Ordre du Lion-Palatin, vient de finir sa carrière dans un âge fort avancé.

Dans le dernier Journal, page 159, l. 12, de cet ouvrage, lisez à cet ouvrage.

T A B L E.

TURQUIE.	}	Constantinople.	267
		Salonique.	269
POLOGNE.	(Varsovie.	270
RUSSIE.	(Moscou.	273
SUEDE.	(Stockholm.	274
ANGLETERRE.	(Londres.	275
ALLEMAGNE.	(Vienne.	287.
		Milan.	288
		Naples.	290
ITALIE.		Corte.	291
		Rome.	291
		Civita-Vecchia.	297
		Paris.	298.
FRANCE.		Versailles.	305
		Metz.	308
ESPAGNE.	(Madrid.	308
PORTUGAL.	(Lisbonne.	312
PAYS-BAS.	(La Haye.	312
		Morts.	313